10

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADÉMIE DE RENNES.

SÉANCE ANNUELLE

DE RENTRÉE

DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE & DE PHARMACIE.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS A MM. LES ÉTUDIANTS

de la Faculté de Droit et de l'École de Médecine et de Pharmacie.

19 NOVEMBRE 1860.

RENNES,

Ch. OBERTHUR, Imprimeur de l'Académie, rue Impériale, 8.

1860.



ACADÉMIE DE RENNES.

Personnel des Facultés et de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Rennes.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. BIDARD, doyen.
PONTALLIÉ, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. DE CAQUERAY, Droit romain.
BODIN, *id.*
HUE, Code Napoléon.
BLONDEL, *id.*
BIDARD, Procédure civile et Législation criminelle.
LE POITVIN, Droit commercial.
GOUGEON, Droit administratif.

RICHELOT ❊, professeur honoraire.

PROFESSEURS AGRÉGÉS ET SUPPLÉANTS.

MM. LÉVEILLÉ, agrégé, Code Napoléon.
MARINIER, suppléant, Histoire du Droit criminel.

FACULTÉ DES SCIENCES.

MM. MALAGUTI O. ❊, doyen.
MERCIER, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. PESLIN, Mathématiques pures.
DUPRÉ, Mathématiques appliquées.
LALLEMAND, Physique.
MALAGUTI O. ✱, Chimie.
SIRODOT, Zoologie et Botanique (chargé du cours).
DUROCHER ✱, ingénieur en chef des mines, Minéralogie et Zoologie.

PRÉPARATEURS.

MM. BELLAMY, SACHER, JOSSE.

FACULTÉ DES LETTRES.

MM. MARTIN ✱, doyen.
MERCIER, secrétaire, agent comptable.

PROFESSEURS.

MM. CHAUVET, Philosophie.
MORIN, Histoire.
MARTIN ✱, Littérature ancienne.
DELAUNAY, Littérature française.
NICOLAS, Littérature étrangère.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

MM. AUSSANT, directeur.
MERCIER, secrétaire, agent comptable.
ROBIOU, *id.*

PROFESSEURS.

MM. Delacour, Anatomie et Physiologie.
Toulmouche, Pathologie externe et Médecine opératoire.
Guyot ❄, Clinique externe.
Pinault ❄, Clinique interne.
Péchot, Pathologie interne.
Godefroy, Accouchements, Maladies des femmes et des enfants.
Pontallié, Matière médicale et thérapeutique.

PROFESSEURS ADJOINTS.

MM. Lecompte, Clinique interne.
Aubry, Clinique externe.
Robiou, chef des Travaux anatomiques, Anatomie et Physiologie.
Destouches, Pharmacie.

PROFESSEURS SUPPLÉANTS.

MM. Pitois, Médecine.
Chauvel, Pharmacie.

DISCOURS

ET RAPPORTS

LUS A LA SÉANCE DE RENTRÉE DES FACULTÉS.

La séance solennelle de la rentrée des Facultés et de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Rennes a eu lieu, le 19 novembre 1860, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit, sous la présidence de M. Mourier, Recteur de l'Académie, Commandeur de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, assisté de MM. les Inspecteurs d'Académie, et en présence du Conseil académique, réuni pour sa session de novembre.

Les siéges réservés étaient occupés par les principales autorités civiles et militaires : — M. Boucly, premier président de la Cour impériale; M. Féart, préfet d'Ille-et-Vilaine; M. le général Chalon, commandant le département; M. du Beux, procureur-général; M. Le Tarouilly, président du Tribunal de Commerce; M. de Léon, maire de Rennes; M. le vicomte Malher, secrétaire-général de la préfecture; M. le marquis de Piré, député au Corps-Législatif; M. Dargentolle, colonel de gendarmerie; M. Guérard, chef

d'escadron ; plusieurs membres du clergé, de la Cour impériale, et des chefs de service ; M. le Proviseur et les Professeurs du Lycée impérial, etc., etc.

MM. les Doyens et Professeurs des trois Facultés; M. le Directeur et MM. les Professeurs de l'Ecole de Médecine étaient à leurs places ordinaires, en costume universitaire.

Un grand nombre d'étudiants, et la première division des élèves du Lycée impérial, occupaient les degrés de l'amphithéâtre.

M. le Recteur a déclaré la séance ouverte, et a pris la parole. Après lui, et sur son invitation, MM. les Doyens et le Directeur ont rendu compte successivement des travaux accomplis dans les Facultés et l'Ecole de Médecine pendant l'année scolaire 1859-60; M. de Caqueray, professeur de la Faculté de Droit, a donné lecture du rapport sur les résultats du concours. Il a été ensuite procédé à la distribution des médailles et des livres décernés aux élèves des Ecoles de Droit, de Médecine et de Pharmacie; les lauréats les ont reçus des mains de M. le Président. Cette distribution des récompenses s'est faite au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Le Président a remercié les autorités qui honoraient la solennité de leur présence, et a levé la séance à quatre heures et demie.

Discours de M. le Recteur.

Messieurs,

L'année dont nous résumons aujourd'hui les faits scolaires, en même temps que se rouvre une nouvelle période de méditation et de travail, a sa place honorablement marquée dans les études de l'Enseignement supérieur. Si trop d'insuccès encore dans les examens de la Faculté de Droit jettent quelque ombre sur les progrès obtenus ; s'il nous eût été doux de témoigner qu'il n'y a pas eu d'exception dans l'effort laborieux, que tous les élèves ont noblement atteint le but qui s'élève avec le niveau des épreuves, l'ensemble des résultats répond du moins au talent et au dévouement des professeurs; pour eux comme pour le Conseil académique qui vient de clore ses délibérations pleines de sollicitude et d'autorité, la part des regrets le cède à celle des espérances. Nous n'avions pas encore trouvé dans une si nombreuse élite l'attention empressée et recueillie pour la parole du maître, l'émulation dans la lutte, et cette curieuse ardeur pour la doctrine qu'excite et satisfait, au grand profit des études, l'enseignement sérieux et cependant aimable et familier des conférences. Le mérite des compositions que nous allons couronner, la sûreté et l'ardeur des libres épreuves, commencées sous le regard satisfait et encourageant des professeurs, et qu'un plus ferme accord eût dû maintenir entre les enfants du pays qui met au nombre de ses vertus la mâle persévérance, nous ont permis d'entrevoir plus d'une heureuse promesse. Mais il faut à ces fleurs naissantes l'épreuve des saisons, à ces jeunes esprits l'empreinte austère et comme le fécond labeur que donne le commerce prolongé avec les maîtres; il leur faut s'approcher plus assidûment des autres sources variées du savoir et du goût ouvertes ici d'une main si libérale ; chacune a ses vertus pour la sève qui nourrit les fruits.

C'est l'un de ces esprits ainsi cultivés que l'Académie de Légis-

lation vient de distinguer dans le concours ouvert chaque année aux pieds de la statue de Cujas ; nous signalons, comme un honneur pour les maîtres et un noble exemple pour l'émulation des élèves, le succès obtenu par M. Cabrye. Son travail, déjà jugé digne d'un prix dans la Faculté de Droit, satisfaite d'y trouver un reflet souvent fidèle de sa méthode et de son enseignement, vient de recevoir la médaille d'or, fondée par M. le Ministre de l'Instruction publique en faveur du meilleur des mémoires couronnés par les Facultés. Son Excellence a bien voulu ajouter à cette rare distinction un autre prix non moins flatteur, l'honneur de ses félicitations personnelles pour le lauréat et pour la Faculté. Rien ne pouvait m'être plus cher que d'avoir à en transmettre l'expression à des maîtres qui en étaient si dignes. Je louerais davantage en eux la sûre érudition, l'esprit de méthode d'où jaillit la lumière, si je n'aimais surtout leur action communicative, la sollicitude empressée et affectueuse pour tous les intérêts moraux, tous les progrès d'intelligence de leurs élèves. Cordialement unis sous la direction du nouveau Doyen que leurs vœux appelaient, parce qu'il apportait à la Faculté, avec l'ascendant d'un talent sûr de lui-même, le dévouement qui le fait aimer ; heureux de retenir dans leurs rangs son regretté prédécesseur par le titre de Professeur honoraire, l'émulation dans le bien est leur seule rivalité ; passion généreuse qui fut toujours l'âme de l'Université, et qui, en servant la jeunesse, concourt à préparer au pays les grandeurs de son avenir.

Dans cette noble mission de préparer les progrès de l'intelligence publique, et de développer la richesse et la production nationales, la Faculté des Sciences garde la place renommée que lui ont mérité l'enseignement et les travaux de ses professeurs. M. le Ministre de l'Instruction publique, attentif à encourager l'ardeur des recherches, l'étendue et la variété des études, a sollicité l'intérêt particulier de l'Empereur pour l'une de ces vies consacrées à la science, et qui la servent avec éclat par les livres et par la parole. S'il est vrai que les plus hautes récompenses, même descendues du trône, et lorsque le Souverain les a

décernées dans sa justice, reçoivent un second prix de l'écho flatteur qu'elles trouvent dans l'opinion publique, la Faculté des Sciences a dû être deux fois heureuse de la promotion de son Doyen au grade d'Officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur (1). Cette distinction, juste prix décerné à ses travaux, lui a semblé aussi une consolation au milieu de ses regrets. Son deuil était d'hier ; elle venait de conduire à sa dernière demeure le collègue dévoué, le chercheur infatigable qui avait contribué par tant de laborieuses investigations à appeler l'attention du monde savant sur sa compagnie. La ville de Rennes a voulu que la terre où reposent ses restes au milieu de toutes ces chères générations du sol natal, soit à jamais la propriété de la famille ; noble et touchant hommage que notre gratitude ne saurait oublier ; il n'honore pas moins le professeur que le Conseil municipal qui a voulu perpétuer sa mémoire.

Vous entendrez, Messieurs, l'une des voix autorisées qui lui ont adressé nos adieux ; plus libre aujourd'hui de l'amertume des regrets, elle peut moins s'affliger sur celui qui n'est plus, en mettant en lumière cette part considérable de son œuvre, trop tôt interrompue, qui doit lui survivre.

Je ne veux me réserver qu'un mot sur la vie scientifique de M. Dujardin; je tiens à répéter l'aveu qu'il m'a fait tant de fois du vif attrait qu'avaient toujours eu pour lui la philosophie et les lettres, des facilités qu'elles lui avaient données pour assouplir et élever son esprit, du charme moral et religieux qu'elles avaient mêlé à ses études de la nature. Où le microscope, tel qu'il savait le manier, rectifiait et reculait le champ de l'observation, et faisait mieux saisir les phénomènes, le penseur traversait les faits pour admirer l'ordre et l'harmonie ; et lorsque vint sa fin chrétienne, doucement et fortement résignée, consolée de même qu'éclairée des lumières de la foi, il put se rendre le témoignage que le regard que Dieu lui avait donné si pénétrant et si profond pour ce monde des infiniment petits poursuivi par son analyse,

(1) Décret du 12 juin 1860.

s'était toujours relevé vers le Créateur qui y a inscrit en admirables traits sa sagesse et sa divine providence.

La Science trouva toujours dans les Lettres les compagnes consolatrices *qui sont jusqu'à la fin de la vie des voluptés pour l'esprit et des forces pour l'âme* (1). La Faculté qui les représente auprès de la jeunesse par la double autorité de ses travaux et de son enseignement, aurait droit à son empressement le plus studieux. Nous ne manquons pas chaque année de lui renouveler notre invitation pressante. L'honneur et le prosélytisme des lettres sont dans les plus glorieuses traditions du pays. L'amour des lettres, mais des lettres puisées aux sources pures, donne le goût des nobles choses, inspire le besoin de bien penser par l'habitude même des tours fins et délicats. L'esprit, nourri des modèles de la langue et du goût, fuit les tableaux corrupteurs de cette littérature facile qui recherche la laideur, et exagère les plus odieuses réalités, loin de s'inspirer des beautés increées.

Pendant que la Faculté donne à son enseignement la direction morale, qui fait aimer le bien par l'exemple du beau; qu'en dehors de ses leçons elle paie par ses travaux, que deux Instituts ont distingués, un tribut de plus en plus apprécié aux lettres et à la philosophie, l'un de ses professeurs (2) fouille, avec un succès et une ardeur que je dois signaler, les trésors de l'érudition celtique. Les comptes-rendus des travaux philologiques, historiques et littéraires accomplis par les sociétés savantes dans les sept départements du ressort académique, sont autant d'appels faits par l'érudition et l'archéologie aux souvenirs d'une langue et d'une histoire nationales, pour entretenir et raviver par le patriotisme local le filial attachement à la grande patrie.

L'histoire et les lettres locales font revivre les traditions de l'héritage paternel, au grand profit des mœurs et des idées; les traditions dans nos écoles suscitent les dévouements, et perpétuent l'esprit de vigilance si nécessaire à leurs études. L'Ecole de

(1) M. D. Nisard. Etude sur Rollin (*Revue européenne*).

(2) M. Morin.

Médecine de Rennes a trouvé dans son sein, et a obtenu de M. le Ministre pour recueillir l'héritage de MM. les Docteurs Duval et Guyot, un nouveau Directeur qui rappelle leurs lumières et leur empressement laborieux. Les arts, l'archéologie bretonne savent quel goût délicat, quelles patientes recherches M. le Dr Aussant a mis à leur service; à quel prix il a gardé jusqu'à ce jour à la Bretagne les toiles que sa passion éclairée a recueillies dans l'antique province, et qui forment une des galeries de notre Musée. C'était admirablement comprendre que Rennes, pour servir tous les intérêts de l'esprit, devait offrir à la jeunesse des sujets d'étude dans l'art de même que dans la science. L'Ecole de Médecine est l'un des établissements chers à l'administration municipale, à l'administration départementale et au Conseil général que nous aimons à unir dans notre gratitude, généreusement doté par la libéralité de la ville que nous sollicitons encore pour quelques services, et déjà prêt, par la richesse de ses collections et le mérite de son personnel, pour l'extension et les perfectionnements que voudrait réaliser une haute sollicitude.

Le Conseil académique a entendu avec une vive satisfaction le rapport que lui a présenté M. le Directeur sur les études et le travail soutenu des élèves inscrits pendant l'année scolaire; il a accueilli de tout son intérêt les rapports de MM. les Directeurs des Ecoles préparatoires de Nantes et d'Angers. La vigilance qui surveille et dirige, sous l'action de l'autorité académique, ces deux centres d'enseignement supérieur, lui est bien connue; je crois être l'interprète de sa pensée de gratitude, de même que je traduis mon reconnaissant hommage pour M. le Ministre, en proclamant dans cette solennité la récompense accordée à de longs et distingués services; M. l'Inspecteur de Lens recevait à Angers, l'an dernier, sur la proposition que Son Excellence en avait faite à Sa Majesté, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur; j'étais heureux ce matin d'en remettre les insignes à M. Schmit, inspecteur d'académie en résidence à Nantes (1).

(1) Décret du 11 août 1860.

La sollicitude qui, des hautes régions du Pouvoir, suit et encourage d'une manière si éclatante la distinction et le dévouement des services, ne fait pas défaut aux villes intelligentes qui savent, aussi bien que Rennes, les comprendre et les honorer. M. le Ministre a félicité et remercié lui-même M. le Maire des soins donnés à l'installation de nos collections et de nos amphithéâtres. Nos Facultés et notre Ecole de Médecine réunies et abritées dans le même palais, ont un lien plus précieux encore, celui de leurs études; elles se soutiennent et s'animent, mettant en commun leurs bibliothèques, leurs élèves, leurs lumières. C'est bien là l'un des plus intéressants foyers de la vie provinciale; il ne sera pas oublié, dans le programme, que M. le Ministre a tracé, à si larges traits, des vues généreuses du Gouvernement sur l'avenir de l'enseignement supérieur (1).

Cet enseignement aura bien mérité du pays, et répondra à la pensée du Souverain toujours préoccupé, même au sein des guerres si glorieuses pour ses armes, des vrais intérêts de la paix, des arts et des sciences qui en font la grandeur, si les maîtres, par l'attrait et la direction profondément morale de leurs leçons, la variété et la richesse de leurs instruments de travail, s'efforcent de plus en plus de retenir de jeunes esprits sur la terre natale, si forte partout des liens sacrés de la religion et de la famille, et si propre ici à seconder l'essor du talent original par ses grands souvenirs juridiques qui revivent dans la Cour impériale et les chefs éminents de notre magistrature, par l'honneur même des traditions et la force des caractères.

---

(1) Discours de Son Excellence à la distribution des prix du concours général (9 août 1860).

FACULTÉ DE DROIT.

Rapport de M. BIDARD, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

M. Richelot, ancien doyen.

La Faculté de Droit de Rennes perdit, l'an dernier, la collaboration de M. Richelot; vous avez encore présents à l'esprit ses nobles et touchants adieux à notre jeunesse, et toutes vos sympathies ont suivi notre honorable collègue dans sa retraite; son cours avait été confié à M. Léveillé, l'un de nos lauréats qui venait de soutenir si honorablement la vieille réputation de notre Ecole dans le dernier concours d'agrégation. Par une décision postérieure, Son Excellence m'appela aux fonctions du décanat, que M. Richelot avait provisoirement conservées; c'est à ce titre que je viens vous présenter le tableau vrai de l'*état des études* dans notre Faculté.

Rapport sur le concours

M. De Caqueray, professeur de Droit Romain, a bien voulu se charger de la partie la plus intéressante, le compte-rendu des concours et des récompenses que nous décernons cette année, et je n'arrêterai pas long-temps votre impatience de connaître le mérite des concours et le nom des *lauréats*, et j'arrive de suite à la statistique de notre Ecole, au dépouillement du nombre des inscriptions, des examens et des boules blanches, noires et rouges sorties du scrutin.

Inscriptions.

Le chiffre des inscriptions ne fut, en novembre 1859, que de 121; je rappelle que la population de l'Ecole, dont la moyenne avait été de 200 à 250 élèves, descendit, dès novembre 1855 et par l'effet immédiat de la loi de juin 1854, à 125 inscriptions, pour subir dans les années suivantes de très-légères variations; qu'aussi le chiffre de la population de l'Ecole est resté à peu près

stationnaire, et que l'effet général, pour toutes les Facultés de Droit, de la loi de 1854, est bien resté permanent.

Examens. 160 examens ont été subis dans le cours de l'année par nos 121 étudiants, et ont produit 130 admissions et 30 ajournements.

Ces 160 examens ont donné au scrutin 602 boules, dont 181 blanches, 327 rouges et 94 noires. Elles se répartissent ainsi :

7 candidats se sont présentés pour le certificat de capacité, tous ont été admis; un seul a obtenu la mention avec éloge attachée à l'unanimité des boules blanches ; c'est M. L'Hôtelier.

Sur 33 candidats de première année, 7 ont été ajournés, 26 ont été admis. Trois ont obtenu l'unanimité des boules blanches : ce sont MM. Authouard, Habasque et Ragot.

Sur 49 examens de seconde année, 11 ont été ajournés, 38 ont été reçus, 4 ont obtenu l'unanimité des boules blanches : ce sont MM. Torquat, Gavouyère, Joly et Haudrère.

Sur 23 examens de licence (droit romain), 2 ont été ajournés, 21 ont été admis ; un seul a obtenu l'unanimité des boules blanches : c'est M. Feitu.

Sur 25 examens de licence (droit français), 5 ont été ajournés, 20 ont été admis; deux ont obtenu l'unanimité des boules blanches : ce sont MM. Feitu et Hamard.

Sur 14 thèses présentées, 3 ont été refusées, 11 ont été reçues ; une seule a été accueillie par l'unanimité des boules blanches : c'est celle de M. Feitu, dont toutes les épreuves, pendant les trois années d'étude, ont si bien mérité et obtenu cette constante unanimité; à mon sens et aujourd'hui surtout, c'est la plus belle recommandation qui puisse accompagner le diplôme de licence.

8 licenciés ont affronté les dangers de la première épreuve pour le doctorat; 1 seul a été ajourné et 2 ont obtenu l'unanimité si flatteuse des 5 boules blanches ; ce sont MM. Dusseron et Durand, deux lauréats de la Faculté.

Enfin, un seul candidat s'est présenté pour la seconde épreuve ; il n'a pas été trouvé suffisamment préparé.

Si la statistique comparée de la présente année avec l'année

scolaire 1858-1859 présente, en faveur de cette dernière, un nombre supérieur de boules blanches, en faut-il conclure à une diminution du travail et de ses fruits? Pour mon compte personnel, je n'en crois rien, et je suis convaincu qu'il n'est pas un seul de mes collègues qui admette que les examens de 1859-1860 aient été en somme inférieurs aux examens de 1858-1859, et enfin je crois être dans le vrai en affirmant que jamais les étudiants ne méritèrent, à une plus grande majorité que cette année, de sincères félicitations sur leur assiduité, leur attention soutenue aux cours et sur leur travail. Sans doute, il y a encore de trop nombreuses exceptions à ces excellentes habitudes, mais pour être juste et vrai, notre devoir, et il nous est bien doux de le remplir, est de vous dire ici que le travail et l'assiduité sont bien en pratique la règle suivie, et que les rapports entre les élèves et les professeurs sont bien ce qu'ils doivent être, bienveillance et dévouement d'un côté, respect et confiance de l'autre. Assiduité.

Mon collègue M. De Caqueray vous apprendra que ces bonnes habitudes ont porté leur fruit, et que les épreuves des concours ont clairement établi que, pour beaucoup, l'année scolaire a bien été une année laborieuse et féconde.

Je ne puis pas, Messieurs, abandonner les boules et leurs nuances, sans vous faire connaître ce qu'elles établissent relativement à la nouvelle institution des conférences, que Son Excellence a rendue accessible à tous, en réduisant de 3/5 les droits universitaires. Conférences.

Sur les 49 candidats de seconde année, vingt-neuf seulement appartenaient à la catégorie des élèves inscrits pour *cette année*, non dispensés de l'assiduité.

Dix-sept de ces étudiants avaient suivi les conférences;

Douze s'en étaient abstenus.

Comparons les épreuves de ces deux catégories.

Sur les 17 étudiants inscrits aux conférences qui sont confiées à MM. Léveillé et Marinier, trois seulement ont été ajournés, soit 1/6 ; quatre ont obtenu l'unanimité des boules blanches; cinq en ont obtenu 3; en somme, les 14 admis ont obtenu 33 blanches,

tandis que, sur les 12 non inscrits aux conférences, 6 ont été ajournés, soit 1 sur 2; pas un des six autres n'a obtenu trois blanches; enfin, les six admis n'ont obtenu que six blanches.

Si ces résultats recommandent puissamment l'institution des conférences, ils prouvent en même temps que la Faculté présente bien à ceux qui veulent en profiter, les moyens d'atteindre le niveau qu'elle entend maintenir dans son enseignement.

Ne manquerait-elle pas essentiellement le but de son institution, si, comme par le passé, l'élite de ses élèves ne pouvait, toujours et partout, se mesurer honorablement avec l'élite des élèves des autres Facultés?

Prix à l'Académie de Législation.

Combien, Messieurs, n'avons-nous pas tous été fiers et heureux de voir, cette année, au concours ouvert à tous les docteurs, lauréats de toutes les Facultés de l'Empire, l'Académie de Législation décerner la palme à notre jeune lauréat, M. Cabrye, pour son excellente dissertation, que la Faculté de Rennes couronnait ici, l'an dernier, de la plus belle récompense dont elle puisse disposer.

Enseignement.

J'allais oublier de vous parler des professeurs, de leur enseignement, de leurs travaux scolaires; mais que vous dirais-je que vous ne sachiez déjà de leur infatigable sollicitude pour inspirer à vos enfants la science et l'amour du juste, le discernement et la haine de l'injuste; pour vous les rendre meilleurs en vous les remettant plus instruits? N'est-il pas superflu de vous rappeler que les succès de vos enfants sont nos plus douces joies, notre ample récompense, et que dans cet autre sacerdoce, cette communion intime de la pensée, cette paternité intellectuelle, il y a pour le maître un entraînement qui ne connaît ni trêve ni fatigue, jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. Et puis, serait-ce donc à moi de juger mes collègues, et ne devons-nous pas plutôt accepter avec la conscience du devoir loyalement accompli, le jugement de l'autorité supérieure et des familles?

Travaux des professeurs.

En dehors de ses travaux scolaires, l'un de nos collègues, M. De Caqueray, professeur de Droit Romain, a publié dans la *Revue historique du Droit français et étranger*, sous le titre de:

Recherches historiques sur la théorie du rapport, une analyse aussi lucide que complète du droit de Rome sur la *collatio bonorum*, et sur les transformations que cette institution prétorienne subit successivement jusqu'aux institutions impériales. Ce n'est que la première partie d'un travail complet sur cette matière si pratique; l'auteur se propose de continuer ses recherches et ses explorations, de suivre le rapport dans les diverses phases de notre droit coutumier, et d'arriver ainsi à notre législation actuelle.

Jeunes Etudiants,

Vous connaissez déjà votre nouveau doyen, votre vieux professeur, et je vous dois cette justice que vous m'avez rendu bien faciles à leur début les nouvelles fonctions dont je suis investi; je ne puis que vous demander de continuer. Conseils aux étudiants.

Que cette solennité soit féconde pour tous; n'oubliez pas qu'elle est l'image de la société, qui compte sur vous, et qui ne reconnaît plus d'autre supériorité que celle de la vertu et du savoir. Prenez garde surtout que vos années sont solidaires les unes des autres, et que le jeune homme au cœur droit et honnête, qui se laisse entraîner aux nonchalances de la paresse, empoisonne son avenir; se condamne, sans le savoir, à demander un jour à l'intrigue l'équivalent de ce qu'il a négligé d'acquérir par le travail, et à devenir ainsi un embarras pour sa famille, une charge de conscience pour ses protecteurs, un tourment pour tous ceux qui lui portent intérêt, pour tous ceux qui l'aiment.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Rapport de M. MALAGUTI, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille époque, en vous rendant compte des travaux de la Faculté des Sciences, je vous entretenais avec bonheur de ses succès.

Aujourd'hui, en venant remplir auprès de vous le même devoir, il m'est pénible de vous dire qu'aux joies du succès sont venus se mêler de douloureux regrets.

M. Dujardin. La mort prématurée du professeur, qui faisait notre gloire, a fait taire en nous tout sentiment de légitime orgueil ; et les résultats de l'année scolaire qui vient de finir sont insuffisants à le réveiller.

Ma tâche principale, dans ce moment, est de vous entretenir de ces résultats.

Cours. Je ne vous parlerai pas de l'exactitude avec laquelle tous les programmes ont été remplis par les professeurs de la Faculté, dont le zèle vous est trop connu pour que j'aie à vous le rappeler.

Travaux des professeurs. Je n'insisterai pas non plus longuement sur leurs travaux personnels, car vous savez que tout ce qui, dans leur vie, n'est pas consacré à l'enseignement, l'est au progrès des sciences.

Aussi, M. Dupré a-t-il présenté à l'Institut un mémoire sur les *transformations du travail mécanique*.

M. Durocher, de son côté, a inséré dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences l'extrait de *six* mémoires sur différents sujets de géologie, d'hydrographie, d'orographie, de climatologie et de physique terrestre, éléments d'un ouvrage qu'il prépare sur l'Amérique centrale, visitée par lui en 1859.

Enfin, le professeur de chimie a complété la publication d'une nouvelle édition de ses leçons élémentaires, et il a fait paraître son neuvième cours de chimie appliquée à l'agriculture.

Je me hâte d'aborder la partie la plus grave de ma mission : *l'accolation des grades*.

EXAMENS DE LICENCE.

La Faculté n'a eu à examiner que 9 candidats à la licence, dont 5 pour les sciences mathématiques, et 4 pour les sciences physiques. Deux de ces derniers ayant invoqué le bénéfice, que leur accordent les règlements, de subir les épreuves orales en deux séances d'interrogation, leur examen ne se complètera que dans la prochaine session : les deux autres, MM. Lacombe et Dupré, ainsi que trois des cinq aspirants au grade de licencié ès-sciences mathématiques, MM. Lamandé, Fitremann et Agasse, ont obtenu le certificat qu'ils sollicitaient. **Licence.**

EXAMENS DE BACCALAURÉAT.

Une nouvelle forme d'examens pour l'accolation du grade de bachelier ès-sciences ayant été décrétée depuis la dernière session de novembre, je ne puis me dispenser de vous entretenir des résultats obtenus par trois séries distinctes de candidats. **Baccalauréat; ses divisions.**

La première comprend ceux qui ont demandé à subir les épreuves de *l'examen restreint*, qui est valable seulement pour accomplir les études médicales.

Dans la seconde, nous trouverons les candidats qui ont subi l'examen en deux fois ou *l'examen scindé*.

Appartiennent enfin à la troisième série ceux qui ont demandé à subir les épreuves d'après le système ordinaire ou *l'examen complet*.

EXAMEN RESTREINT.

Baccalauréat restreint.

Dans l'année qui vient de s'écouler, l'examen restreint n'a été subi que par 25 candidats, dont 18, ou 78 0/0, avec succès.

Bien que les candidats de cette catégorie soient déjà bacheliers ès-lettres et par conséquent en possession de 4 boules blanches, lorsqu'ils se présentent aux épreuves, néanmoins il arrive rarement qu'ils obtiennent le certificat d'aptitude avec distinction. Aussi n'avons-nous eu, dans toute l'année, qu'une mention *bien* à décerner à M. Jobin. Mais n'oublions pas que ces candidats jouiront de toutes les prérogatives qu'assure le diplôme de bachelier, seulement après avoir satisfait à de nouvelles épreuves complémentaires et définitives.

EXAMEN SCINDÉ.

Baccalauréat scindé.

L'examen scindé attire beaucoup de candidats, mais son institution est trop récente pour qu'on puisse se faire une idée exacte de sa valeur.

Aussi me bornerai-je à la constatation pure et simple des faits.

Dans les deux sessions d'avril et août, 131 candidats ont demandé à subir la première partie des épreuves de l'examen scindé, et de ce nombre 67, ou 51 0/0, ont été autorisés à se présenter plus tard aux épreuves définitives de la 2e partie.

Ces épreuves, ayant eu lieu à la fin de l'année scolaire, n'ont été accessibles que pour les candidats qui en avaient acquis le droit dans le mois d'avril. En effet, 39 étaient dans ce cas, et 34 en ont profité. 24 de ces derniers, ou 70 1/2 0/0, ont mérité le diplôme.

Nous ne pouvons pas juger l'institution de l'examen scindé, nous l'avons déjà dit; mais le rapport élevé des candidats définitivement reçus autorise à croire, dès à présent, que si elle doit servir d'utile préparation pour entrer dans les écoles de l'Etat, elle promet d'atteindre son but; en effet, depuis que les nouveaux

programmes sont entièrement en vigueur, le rapport des admissions n'a pas dépassé 50 0/0. Or, nous venons de dire que sous le régime de l'examen scindé, le rapport des admissions s'est élevé à plus de 70.0/0.

Répartition des examens scindés.

PREMIÈRE PARTIE.

	Inscrits.		Admis à l'épreuve orale.		Admis aux épreuves de la 2e partie.
Avril 1860.....	68	—	59	—	59
Août 1860 :					
Rennes........	34	—	18	—	18
Angers........	7	—	2	—	2
Nantes........	11	—	2	—	2
Quimper.......	11	—	6	—	6
	151	—	67	—	67

SECONDE PARTIE.

	Inscrits.		Admis à l'épreuve orale.		Reçus bacheliers.
Août 1860 :					
Rennes........	18	—	10	—	10
Angers........	9	—	7	—	7
Nantes........	7	—	7	—	7
	34	—	24	—	24

EXAMEN COMPLET.

Le nombre des candidats qui se sont présentés aux épreuves du baccalauréat complet a été de 308, dont 48 étaient pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres : 165 ont été admis aux épreuves orales, et 135, ou 43 4/5es p. 0/0, ont obtenu le certificat d'aptitude. Baccalauréat complet.

Répartition des examens complets.

	Inscrits.		Admis aux épreuves orales.		Reçus bacheliers.
Novembre 1859.	62	—	31	—	26
Avril 1860.....	85	—	47	—	36
Août 1860 :					
Rennes........	74	—	41	—	34
Angers	16	—	9	—	6
Nantes........	52	—	18	—	15
Quimper.	41	—	19	—	18
	308	—	165	—	135

Mentions.

La Faculté n'a eu à décerner aucune haute mention. Sept candidats seulement, MM. Pepin, Lebrée, Lacombe, Caqueray, Turpault, Dulieu et Marquet, ont été reçus avec la mention *bien*, c'est-à-dire avec 6 boules blanches et 4 rouges.

Comparaison des sessions.

Ce qui précède montre une différence sensible entre les résultats collectifs de 1859 et ceux de 1860.

En 1859, le rapport des admissions aux inscriptions fut de 47 1/4 p. 0/0, tandis qu'en 1860, le rapport a été de 43 3/4 p. 0/0.

Cette différence se soutiendra-t-elle si on limite la comparaison à la grande session d'août que nous avons l'habitude de considérer comme la plus appropriée à mesurer la valeur des études classiques de l'année qui l'a précédée ?

Dans la grande session de fin d'année, 165 candidats, dont 40 déjà bacheliers ès-lettres, se sont présentés aux épreuves du baccalauréat complet. 87 ont été admis à l'épreuve orale, et 73, ou 44 3/4 p. 0/0, ont obtenu le certificat d'aptitude.

L'année précédente, le rapport des candidats reçus dans la même grande session ayant été de 45 1/2 p. 0/0, on voit que la différence mériterait à peine d'être remarquée, si quelques mentions très-distinguées avaient répandu de l'éclat sur la session. Malheureusement, la Faculté n'a pu proclamer que 7 mentions *bien*, tandis que dans la grande session de 1859, elle eut la satisfaction de proclamer trois mentions *très-bien*.

En résumé, si pour l'année qui vient de finir, les sessions réunies du baccalauréat complet ont donné des résultats inférieurs à ceux de 1859, la différence est presque effacée par la comparaison des deux grandes sessions de fin d'année.

Faiblesse des épreuves.

Cependant, nous ne devons pas nous le dissimuler, les résultats que nous venons de constater ont trompé notre attente. Lorsqu'alarmé par la brusque décroissance des admissions en 1859, nous comptâmes sur la paix pour revoir bientôt les chiffres satisfaisants de 58 et de 57, nous étions loin de nous attendre à une déception. Nous serions-nous trompé, en appréciant les faits accomplis en 1859? Y aurait-il d'autres causes que celles d'une fougue inconsidérée pour entrer dans les écoles militaires de l'Etat? Je ne sais, Messieurs; mais ce que je sais et ne puis taire plus long-temps, c'est l'affaiblissement de plus en plus sensible de la force moyenne des candidats aux épreuves du baccalauréat.

Cet état de choses n'est pas seulement indiqué par des résultats numériques, mais encore par des faits qui ne laissent pas de traces dans les actes officiels, et qui en laissent de profondes et d'attristantes dans l'esprit des examinateurs.

Il y eut un temps où la jeunesse aspirait non seulement à obtenir, mais à mériter le diplôme : aujourd'hui, il en est autrement. Pourvu que l'on parvienne à posséder le parchemin qui ouvre la porte à toutes les carrières publiques, on se préoccupe peu des moyens employés.

Trois fois par an nous voyons les candidats reçus bacheliers à l'extrême limite, être aussi joyeux de leur pâle succès que les candidats reçus avec la plus grande distinction.

Trois fois par an nous voyons combien est éphémère l'instruction d'une grande partie des candidats, et nous savons qu'en leur accordant le certificat d'aptitude, nous leur donnons le signal d'éloigner de leur esprit une foule de notions que les exigences des programmes y ont entassées. C'est beaucoup si à cette débâcle échappent quelques notions de mathématiques.

Je viens de remplir un triste devoir, en dévoilant un mal qui, trop long-temps dissimulé, pourrait devenir irréparable.

A d'autres voix plus autorisées que la mienne d'en dire la cause, et d'en indiquer le remède.

VIE SCIENTIFIQUE DU PROFESSEUR DUJARDIN.

Vie scientifique de M. Dujardin.

Qu'il me soit permis maintenant de remplir un autre devoir, triste, hélas ! mais non pénible pour moi.

Je ne saurais mieux rendre hommage, et vous, Messieurs, ne sauriez mieux payer un tribut de regrets à la mémoire du professeur qui, pendant vingt ans, vous a prodigués les trésors de son immense savoir, qu'en rappelant ses titres à l'estime de la postérité.

Félix Dujardin naquit, à Tours, en 1801. Son grand-père et son père, horlogers venus de Lille, aimaient les collections et durent avoir, par leurs exemples, une grande influence sur le développement des goûts de notre futur savant : l'un aimait les fleurs et les tableaux, l'autre recueillait des médailles. Une mère, d'une haute intelligence et d'une grande piété, veilla sur lui, ainsi que sur ses deux frères, qui suivirent comme externes les classes du collège de Tours.

Le père de Dujardin, voulant lui donner le goût de son état, lui apprit à manier ses outils : ainsi se développa cette grande habileté manuelle de l'anatomiste, ainsi fut acquise cette rare aptitude à la construction des appareils et au travail des métaux.

Pendant ses études, Dujardin était porté par un vif attrait vers l'art du dessin et vers les sciences d'observation. Il passait les soirées à l'école de dessin de la ville; il trouvait chez un chirurgien, ami de sa famille, des livres d'anatomie, la chimie de Fourcroy et les parties d'histoire naturelle de la grande encyclopédie méthodique. Etudiant ces livres avec passion, il en faisait de volumineux extraits.

Enfin, il posséda une chimie de Thénard et quelques produits chimiques; les expériences et leurs accidents commencèrent dans la maison. Epris de cette science, il ne pense plus qu'aux laboratoires de Gay-Lussac et de Thénard, où tant de merveilleuses

expériences venaient de s'accomplir, et il se demande comment y pénétrer. Le seul moyen qu'il entrevoit est celui de devenir élève de l'Ecole polytechnique. Vite, Dujardin étudie les mathématiques avec un succès rapide ; il décide son frère aîné à suivre son exemple, le fait travailler, le prépare, et ils se présentent tous deux en 1818. Par le plus étrange des hasards, l'élève seul fut admis et le maître échoua.

Il crut alors que la peinture lui offrirait une carrière; il alla à Paris et travailla quelque temps dans l'atelier du peintre Gérard.

Mais les études scientifiques l'attiraient toujours : une occasion se présenta pour s'en rapprocher. Un emploi d'ingénieur dans une grande usine des Ardennes lui est offert, et il va auprès de Sédan diriger des travaux de construction et d'hydraulique.

En 1823, notre futur professeur se marie dans les Ardennes, et bientôt il retourne à Tours où, pendant quelque temps, il dirige un établissement de librairie, et donne des leçons particulières de mathématiques et de littérature. La clientèle des leçons devient assez étendue et assez fructueuse pour lui permettre d'abandonner entièrement le commerce des livres. Tous ses loisirs sont alors consacrés à l'histoire naturelle. Chercheur infatigable, Dujardin arrive en quelques années à connaître à fond la flore et la faune de sa province. Il forme des collections de coquilles, de minéraux, et il peut étudier avec fruit la géologie de la Touraine et les fossiles alors peu connus de la craie et des faluns.

Sous l'impulsion de M. Charles Dupin, les villes fondaient alors des cours publics de sciences appliquées. La ville de Tours charge Dujardin, âgé de 25 ans, de faire un cours de géométrie. Trois ans plus tard, un cours de chimie lui est également demandé, et la ville pourvoit libéralement à l'organisation du laboratoire. Dès ce moment, il eut des ressources toutes nouvelles pour étudier la chimie : il s'en occupa beaucoup, et consacra un temps considérable à des recherches sur les acides organiques, sur les actions lentes, et sur la cristallographie.

Pendant ces mêmes années, il fit de longs et fréquents voyages

pour compléter ses recherches sur la géologie de la Touraine, et pour terminer une *Flore complète d'Indre-et-Loire*, qui fut publiée comme l'œuvre anonyme ou collective de la Société d'Agriculture du département (1).

Son enseignement, sa vie laborieuse lui avaient valu une position hautement considérée à Tours et fort rassurante pour un père de famille; mais Dujardin sentait sa valeur, et il se trouvait trop à l'étroit dans une ville de province. Aussi, à l'âge de 35 ans, dans toute la maturité de son jugement, renonce-t-il aux avantages de sa position pour aller à Paris, prêt à se faire décidément chimiste, ou géologue, ou zoologiste.

Il renonça promptement aux travaux de chimie. Déjà habile à manier le microscope, il vit que l'avenir de la zoologie était dans les animaux marins inférieurs. Pour se livrer à cette étude difficile, il passa à Toulon l'automne de l'année 1834, et là il commença la découverte des *rhizopodes*, en trouvant des faits importants pour l'histoire des *comatules*, ces représentants dans nos mers de la classe des *encrines* qui peuplèrent les mers anciennes.

Cependant, il lui fallait une nouvelle campagne d'observations avant de livrer ces faits à la publicité. Au printemps de 1835, il retourne à Toulon, où il fait une ample moisson d'observations nouvelles. Mais ce qu'il avait à introduire dans la science était si contraire aux notions admises qu'il voulait se mettre au-dessus de toute contradiction sérieuse. N'ayant pu apporter vivants à Paris les animaux dont il venait de découvrir la vraie nature, il fit un nouveau voyage sur les côtes de Normandie, et, dans l'automne de 1835, il put enfin annoncer à l'Institut sa belle découverte des *rhizopodes*. Dans ces *milioles*, dans ces *vorticales* vivantes, que Dujardin put montrer aux zoologistes de l'Académie, on vit avec lui des organismes infiniment simples, au lieu des prétendus *céphalopodes foraminifères*, qu'une erreur avait fait admettre dans la science.

La découverte des *rhizopodes* préludait à une autre découverte

(1) Un volume in-8° de 472 pages. Tours, Maine, 1833.

d'une importance radicale en physiologie, et pour laquelle le jour de la justice n'est pas encore arrivé.

Ces animaux sont formés d'une glu vivante qui s'étend, s'étire, se meut, se colle à elle-même, puis se fond de nouveau en une masse globuleuse. Cette matière, qui *vit* sans avoir la *forme* ni la *texture* des êtres vivants, c'est le *sarcode*.

On a peu compris en France la portée de cette découverte; les esprits y étaient mal disposés par les idées toutes concrètes de l'école de Cuvier; puis sont venues les théories allemandes sur la formation des organismes par les cellules, et on a accepté dans la science courante tout un monde de faits inexacts, qui ont fait perdre de vue la découverte du *sarcode*.

Des *rhizopodes*, notre zoologiste était conduit à la révision de l'histoire des animalcules microscopiques dits *infusoires*. Ici encore on avait cru à des organisations bien plus compliquées que la nature les a faites. L'erreur formait un corps de doctrine admis sur la foi d'un grand nom. Il fallait prouver que les anatomies complexes, si bien peintes dans de grandes planches splendidement éditées, étaient le produit d'imaginations trop fécondes ou d'erreurs d'optique. Il fallait reléguer les estomacs, les intestins et tant d'autres organes des infusoires au rang des cavités accidentelles dont les masses *sarcodiques* ont la propriété de se creuser et de se débarrasser tour à tour dans leur activité de vrais *protées*.

Dujardin prouva bien tout ce qu'il avançait; il dut même prouver que ses microscopes et ses yeux valaient autant, sinon mieux, que ceux de ses prédécesseurs. Il le fit en décrivant chez les infusoires des détails de forme qui sont reconnus vrais, et qu'on n'avait pas vu avant lui.

L'erreur pourtant est longue à déraciner, surtout lorsque les considérations de personnes y sont mêlées. Aussi a-t-on jeté beaucoup d'ombre sur ces découvertes, et il n'est pas impossible qu'on entende encore parler d'infusoires polygastriques, et encore nommer infusoires fossiles les diatomées, qui ne sont que des végétaux.

Il est difficile de se faire une idée de la prodigieuse activité de Dujardin, pendant les années 1835 à 1839, si on ne parcourt pas les Annales des Sciences naturelles et les comptes-rendus de l'Académie.

En 1836, il voulait publier un travail, commencé depuis longtemps, sur les polypiers de la craie. Pour avoir de nouveaux termes de comparaison, il fait un voyage géologique dans l'Eissel et à Maëstricht, et, peu de temps après, il présente à l'Institut les premières planches gravées d'un ouvrage qui est resté inachevé.

N'ayant ni place ni fortune, mais une famille à entretenir et deux enfants à élever, il était forcé d'écrire dans les journaux scientifiques. Bientôt il est frappé de leur insuffisance. Eh bien ! il crée un journal qu'il rédige presque seul, et qui, un an après, va se fondre dans l'*Echo du monde savant*, n'ayant pu résister à la concurrence des feuilletons scientifiques de la presse à *quarante francs*.

C'est au milieu de ces fatigants labeurs, très-peu rétribués, qu'il écrivit ses *Promenades d'un naturaliste* (1), livre d'une simplicité charmante, qui ne manque jamais d'inspirer au lecteur le goût de l'observation des insectes.

Presque en même temps, il fait connaître un perfectionnement important du microscope.

Le calcul l'avait conduit à construire un système de lentilles, concentrateur de la lumière, qui réunit tout le faisceau réfléchi par le prisme ou le miroir à un foyer se confondant avec l'objet même soumis à l'observation. Ce système est aujourd'hui adapté par tous les constructeurs à leurs instruments, sous le nom d'*éclairage de Dujardin*.

C'est encore dans cette période de fiévreuse activité qu'il publie d'autres mémoires, tels que ceux sur la structure des dents (2), sur la structure du foie (3), sur un appareil pour observer

(1) In-18. Paris, 1838.
(2) En 1836.
(3) En 1838.

les raies du spectre (1), et fait de nombreuses communications à la Société géologique, parmi lesquelles on remarque un travail considérable sur la géologie et la paléontologie de la Touraine.

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée de Dujardin à Paris, que sa réputation scientifique était solidement établie et universellement reconnue par toute l'Europe. Cependant il n'occupait pas encore de position qui lui assurât cette complète tranquillité d'esprit, qui est indispensable aux hommes voués à de grands travaux scientifiques. C'est pourquoi il accepta la chaire de minéralogie et de géologie qu'on lui offrit à la Faculté des Sciences de Toulouse.

Entré en fonctions en avril 1839, il en sortit quelques mois plus tard, pour venir à Rennes y organiser la nouvelle Faculté des Sciences, et y occuper une chaire plus conforme à ses goûts, celle de botanique et de zoologie.

Son court passage à Toulouse fut marqué par un travail sur l'*Hyænodon*, mammifère fossile intéressant, trouvé dans le Tarn.

Les travaux de longue haleine et non moins glorieux de Dujardin datent de Rennes, où notre collègue, habitué à une vie modeste et retirée, ne distrayait de tout son temps consacré à l'étude que celui qu'il devait à l'éducation de ses deux enfants.

Il n'y avait pas un an qu'il était parmi nous qu'il publiait déjà un ouvrage capital (2), l'*Histoire des Infusoires*, suivie, à une année de distance, d'une autre publication non moins importante qui, malgré son titre modeste de *Manuel de l'Observateur au microscope* (3), ne se maintient pas moins au premier rang parmi les livres de micrologie.

L'étude des *helminthes*, ou vers intestinaux, attirait depuis longtemps notre collègue, par ses difficultés même, et par les mystères qu'elle promettait de dévoiler. Il s'y livra entièrement

(1) En 1839.

(2) En 1840 et 1841.

(3) Collection des manuels Roret. — Année 1842.

jusqu'en 1844, et à cette occasion il manqua de découvrir la liaison de ces faits de génération alternante et de transmigration que d'autres plus heureux ont enfin démontrés dans ces dernières années. Effectivement, il avait observé des faits de transmigration chez les musaraignes, chez les oiseaux des marais, et il les avait communiqués à l'Institut.

Il réunit ces observations dans un livre qu'il intitula ***Histoire naturelle des Helminthes*** (1).

Les loisirs que Dujardin trouvait au milieu de ces grands travaux étaient consacrés par lui à la rédaction de nombreux articles pour le dictionnaire d'histoire naturelle de M. Charles d'Orbigny, à découvrir les transformations bizarres d'un crustacé décapode de nos côtes, la *porcellana longicornis*, observée à l'état de larve ou de zoé, à étudier la perméabilité des liquides pour les gaz et à observer des faits pleins d'intérêt sur la production des *acalephes medusaires*, comme phase de fructification des polypes hydraires ; ces derniers faits ont pris place dans la science avec ceux observés par Saars et par de Siebold, et ils ont servi de base à la notion nouvelle des générations alternantes.

Les fréquentes relations que Dujardin avait avec l'Institut devait nécessairement attirer l'attention de cette illustre compagnie sur l'auteur de si nombreux et de si remarquables travaux.

En effet, en 1844, la section de zoologie et d'anatomie de l'Académie des Sciences inscrivit le nom de Dujardin sur la liste des candidats à la place que Geoffroy-Saint-Hilaire venait de laisser vacante, et que M. Valenciennes fut appelé à remplir.

Cette distinction, quoique infructueuse, ne surexcita pas moins l'ardeur de notre collègue qui ne tarda pas à publier un second mémoire sur les acalephes medusaires ; et comme il lui était impossible de donner suite à certaines recherches, faute de pouvoir consulter des ouvrages d'un grand prix, il n'hésita pas, ne se souvenant que des intérêts de la science, à demander l'autorisation de se faire suppléer à Rennes, pour aller à Paris travailler sans entraves.

(1) Publié vers la fin de 1844.

Un an après (1) son nouveau séjour dans la capitale, il publia un travail sur les yeux simples des insectes, question qu'il traita au double point de vue de l'optique et de l'anatomie.

Les événements politiques de 48 l'engagèrent à reprendre possession de sa chaire. Laissant à Paris sa famille, dans l'intérêt de sa fille qu'il tenait à perfectionner dans les arts du dessin, il revint à Rennes passer cinq années dans la paix d'une solitude profonde, tout près de l'église de Saint-Hélier.

Là, il menait de front des travaux très-divers, sans se hâter d'en achever aucun : il se plaisait à voir grandir les horizons scientifiques, comme il arrive à mesure qu'on s'élève. Il travailla, il expérimenta et réfléchit beaucoup. Ses heures de repos ou de loisir furent données le plus souvent à la conversation du bon curé, son voisin, qui sut réveiller dans le cœur de Dujardin des sentiments qu'une mère pieuse lui avait inspirés dès l'enfance, et qu'un amour trop vif de la science avait assoupis.

Toutefois, ces années de retraite n'ont pas été stériles. En 1849, il combat victorieusement la prétendue découverte d'une circulation péritrachéenne chez les insectes.

Un an plus tard, il publie un travail sur les *acariens*, dont l'appareil buccal lui avait servi de sujet pour un mémoire qu'il avait fait connaître en 1844; et, poursuivant des études sur la production de la cire chez les végétaux et chez les animaux, il trouve le moyen de distinguer ce produit sous le microscope.

Ces recherches sur la cire le conduisent à une révision de l'histoire naturelle des *dorthesia*, des *coccus* ou *gallinsectes*, et des *kermes*, ces producteurs étranges de cire et de résine; il est ainsi amené à considérer ces insectes comme un ordre distinct des *hémiptères*.

Il est naturel que, dans ses anatomies microscopiques, il rencontre souvent des faits nouveaux : aussi en signale-t-il plusieurs, en 1850 (2), dans un travail sur le système nerveux des insectes, et découvre-t-il chez les *abeilles* un énorme développement des

(1) En 1847.

(2) C'est dans cette même année que la décoration de la Légion-d'Honneur va le chercher dans sa retraite de Saint-Hélier.

ganglions céphaliques, qui peuvent être vraiment considérés comme un cerveau.

Dans ce même temps de profonde solitude, il fait paraître des observations sur les *pycnogonides*, parasites bizarres des animaux marins, et il réfute encore une prétendue découverte, celle d'un système nerveux chez les *Tænia*. De plus, il se livre à de nombreuses recherches pour trouver des procédés photographiques susceptibles de fixer les images du microscope.

Ayant horreur du faux, il aurait voulu pouvoir conserver et montrer à tous ce qu'il était sûr d'avoir vu. Il aurait voulu prouver ainsi que ce qu'il ne voyait pas n'existe réellement pas; il aurait voulu enfin expulser de la zoologie et de l'histoire des tissus les illusions d'une micrographie erronée.

Il ne réussit pas plus qu'on n'a réussi après lui, car il ne faut pas compter comme sérieuses les épreuves données par des microscopes solaires. Les appareils qu'il avait construits, comme les nombreuses expériences qu'il avait faites, sont restés inutiles.

Une pareille activité ne pouvait le faire oublier par l'Académie des Sciences, qui en 1852 l'inscrivit pour la seconde fois sur la liste des candidats à un fauteuil vacant dans la section de zoologie; trois ans plus tard, elle le fit aussi figurer parmi les savants qu'elle signalait au Gouvernement comme dignes d'occuper la chaire d'anatomie comparée du Muséum, chaire illustrée par Cuvier, et que la mort de Duvernoy venait de laisser vacante.

Ces deux nouvelles marques de sympathie de la part de l'Institut restèrent sans effet : deux compétiteurs plus heureux l'emportèrent sur Dujardin; cependant, elles servirent à lui dessiller les yeux. Il vit enfin que tant qu'il aurait vécu loin de Paris, il aurait eu peu de chances d'être nommé titulaire de l'Académie des Sciences, quoiqu'il eût entassé travaux sur travaux.

Frappé de cette lumière nouvelle pour lui, et délivré de certaines obligations de famille (1), il se décide à attendre à Rennes, encore

(1) M. Dujardin n'a eu que deux enfants : M. Albert Dujardin, aujourd'hui professeur agrégé à l'Ecole impériale d'application de la médecine militaire au Val de Grâce, et qui en 1855 faisait déjà partie du corps médical militaire; Mlle Louise Dujardin, mariée en 1852, et décédée en 1857.

cinq ans, le jour de sa retraite pour rentrer ensuite à Paris, et y achever sa carrière de savant.

Dominé par ce projet, il redouble d'énergie, malgré les atteintes sourdes de la cruelle maladie qui devait nous le ravir. C'est de ce moment qu'il commence ses recherches sur les *echinodermes* (*encrines, astéries, oursins, holothuries*), recherches destinées à enrichir de nouveaux faits l'histoire de ces animaux, et à lui créer un titre scientifique d'une haute portée.

Il était entièrement absorbé par ce grand travail, lorsqu'il apprit sa nomination de membre correspondant de l'Institut. Il en fut flatté comme d'un honneur non sollicité ; mais visant plus haut, cette distinction ne fut pour lui qu'un nouvel aiguillon.

L'histoire des *echinodermes*, qui devait prendre place près de l'histoire des *infusoires* et des *helminthes*, était déjà moitié livrée à l'impression avec des planches admirablement dessinées, lorsque la maladie, à laquelle il devait succomber, éclata avec les simptômes les plus alarmants.

En proie aux plus vives souffrances, exténué, presque mourant, il ne continuait pas moins à poursuivre l'achèvement de l'œuvre à laquelle il avait attaché tant d'espérances ; mais la mort vint l'interrompre le 8 avril 1860.

Lorsque ce livre paraîtra, on devra reconnaître, dans la partie que Dujardin avait écrite et dessinée, l'exquise sincérité qui l'a empêché d'avancer un seul fait inexact durant ses vingt-cinq années de travaux.

Rien de ce qu'il a vu n'a été démenti par les découvertes ultérieures : on a trouvé davantage, mais non autrement. La loyauté et la bonne foi restent le cachet caractéristique du passage de Dujardin dans la science, comme la prodigieuse universalité de ses connaissances doit être un sujet d'admiration pour ceux qui l'ont connu.

FACULTÉ DES LETTRES.

Rapport de M. MARTIN, doyen.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Cours. L'enseignement de la Faculté des Lettres vient de terminer la première année d'une de ses périodes triennales, et va en commencer la seconde année. Il est de mon devoir de vous dire ici en peu de mots comment nous avons usé de la juste mesure de liberté que les réglements nous laissent, et l'usage que chacun de nous se propose d'en faire pendant l'année qui va s'ouvrir.

Philosophie. Le professeur de philosophie avait pris pour objet de son cours l'Intelligence. Il l'a d'abord étudiée en elle-même, dans ses facultés générales et particulières; il l'a ensuite observée dans ses états divers, sous l'empire de la passion, sous le gouvernement de la volonté, sous l'influence de l'habitude, pendant le sommeil, pendant la maladie, et jusque dans la série des êtres animés, où elle va s'affaiblissant de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin elle s'éteigne tout-à-fait. Il a pu ainsi la montrer à ses auditeurs dans sa vraie nature, et aussi dans sa force et dans sa faiblesse; concluant de sa force, contre les sceptiques, qu'elle est capable de connaître la vérité, et de sa faiblesse, contre les dogmatistes excessifs, qu'elle n'est capable d'en connaître qu'une partie.

Cette année, il traitera des devoirs de l'homme envers lui-même. Après avoir rappelé quels sont les fondements des devoirs en général, il considérera tour à tour dans l'homme le corps, l'âme et le composé de l'âme et du corps, c'est-à-dire l'homme même dans la complexité et la vérité de sa nature, et il exposera les obligations de chacun à ce triple point de vue. Dans le cercle de ces recherches, il insistera particulièrement sur deux sortes de

questions : celles qui ont en elles-mêmes un intérêt majeur, et celles qui ont été résolues dans un sens faux et dangereux par certaines écoles contemporaines. Il s'inspirera souvent des parties les plus saines de la morale antique, et toujours de la morale chrétienne.

Le professeur d'histoire avait à traiter des temps anciens. Quelques aperçus généraux sur la chronologie et sur les questions d'origines ; appréciation de l'élément celtique, que la science moderne travaille à reconnaître ; revue des principaux peuples de l'antiquité ; Rome étudiée dans sa politique et dans ses lois, surtout à l'époque impériale ; formation et victoire définitive de la société chrétienne au IVe siècle de notre ère : tels sont les points sur lesquels il a particulièrement insisté. Histoire.

Passant, cette année, à l'étude du moyen-âge, il s'occupera spécialement, pendant le premier semestre, de la France au point de vue de la féodalité et des institutions nées au sein de ce régime. Il montrera la persistance du droit romain au milieu de la conquête barbare, et après avoir étudié le régime des fiefs, il marquera les origines et les progrès du Tiers-Etat. Dans la seconde partie du cours, l'histoire de l'Italie depuis la chute de l'empire romain d'occident, et la querelle du sacerdoce et de l'Empire, formeront les deux principaux objets de ses expositions.

Le professeur de littérature ancienne avait à exposer, pendant le premier semestre, l'histoire du développement de la poésie grecque depuis les temps les plus anciens jusqu'au siècle de Périclès. Pour ajouter un intérêt plus spécial au charme naturel et inépuisable de ce beau sujet d'études, il s'est attaché cette fois à mettre en relief, dans les deux grands poèmes héroïques d'Homère, dans les deux poèmes mythologiques et didactiques d'Hésiode, dans toutes les formes si brillantes et si variées de la poésie lyrique des Grecs, et enfin dans leur poésie philosophique, l'influence et le témoignage vivant des croyances religieuses et des idées spéculatives et morales qui ont appartenu aux populations diverses de la Grèce pendant cette période de leur histoire. Cette étude générale a été complétée par l'explication de morceaux du Littérature ancienne.

VIe Chant de l'*Odyssée* et de la IVe *Pythique* de Pindare. Pendant le second semestre, le professeur avait à exposer l'histoire de la littérature avant le siècle d'Auguste : il s'est appliqué à faire ressortir dans les premiers et informes essais du génie romain avant l'influence grecque, et surtout dans le développement de ce même génie sous cette influence, qui l'excita et le transforma sans le dénaturer, le caractère et les variations des idées religieuses, morales et philosophiques de Rome jusqu'à l'établissement de l'Empire. L'explication d'un long et magnifique morceau du Ve Chant de Lucrèce a complété les travaux de ce second semestre. C'est ainsi qu'en offrant d'utiles secours aux futurs candidats pour la licence ès-lettres, le professeur s'est efforcé de présenter des études capables d'intéresser en même temps tous les amateurs des deux grandes littératures classiques qu'il est chargé d'enseigner.

La même pensée présidera au cours de cette année. Le professeur s'appliquera de même à faire ressortir l'empreinte des idées religieuses, morales et philosophiques de la Grèce aux siècles de Périclès et d'Alexandre, et de Rome au siècle d'Auguste, dans les œuvres les plus belles de ces deux grandes époques littéraires. Les études du premier semestre, sur la littérature grecque, seront complétées par l'analyse suivie et l'explication partielle de l'*Antigone* de Sophocle et des *Nuées* d'Aristophane ; et les études du second semestre, sur la littérature latine, seront complétées de même par l'explication de l'*Art poétique* d'Horace et de morceaux du premier Chant des *Géorgiques* de Virgile.

Littérature française.

Le professeur de littérature française a commencé par exposer sommairement l'état actuel de nos connaissances, accrues tous les jours par de sérieuses recherches, sur les origines de notre langue et de notre littérature jusqu'à l'époque où la Gaule a reçu enfin le nom de France. Ensuite, il a pris pour point de départ de l'histoire de la littérature française proprement dite le XIe siècle, où le progrès de la pensée humaine, surtout dans l'art et dans la poésie, d'accord avec la grandeur des souvenirs et l'importance des événements, vient entourer la féodalité et la chevalerie d'une

sorte de prestige religieux et moral, dû bien plus encore à l'imagination des artistes et des poètes qu'à la réalité, mais qui n'en reste pas moins une des sources les plus originales et les plus riches de la poésie moderne. Ce mouvement des esprits, qui remplit et anime toute l'histoire de notre littérature au moyen-âge, prépare en même temps la grande époque de la Renaissance, où éclate avec tant de puissance, suivant la belle expression de Bossuet, au sortir des *jeux de l'enfance*, toute *l'ardeur d'une jeunesse emportée;* époque d'effervescence, où tous les genres d'excès aboutissent pourtant à mettre en lumière ces trésors de bon sens et de saines idées qui sont à la fois la force et la gloire de la nation et de sa littérature. Tel est, en effet, le caractère de la salutaire réaction, qui, avec les bienfaits du règne trop court de Henri IV et avec les résultats chèrement achetés de celui de Louis XIII, donne à notre littérature les grands noms de Malherbe, de Régnier, de Corneille, de Balzac et de Descartes. Cette époque, placée entre deux crises, l'une surtout religieuse, celle de la Ligue, et l'autre toute politique, celle de la Fronde, semble n'être ainsi qu'une dernière et décisive épreuve pour le génie national, tel qu'il va se montrer pendant le règne de Louis XIV.

C'est à ce point de vue qu'au commencement de cette année le professeur achèvera d'étudier l'histoire littéraire de cette époque de transition, trop rapidement esquissée à la fin du dernier semestre. Ce sera comme une introduction à l'histoire de la littérature du XVIIe siècle, que le professeur présentera d'une manière complète, autant que le temps pourra le permettre. En revenant pour la troisième fois à cette grande époque, il s'attachera particulièrement à en faire ressortir les caractères pour une étude plus approfondie de quelques-uns de ses plus illustres écrivains; étude sur laquelle, même après les beaux travaux de nos grands critiques, il est possible de jeter encore de nouvelles et importantes lumières.

Littérature étrangère.

Le professeur de littérature étrangère s'était proposé une double étude. D'une part, il a recherché quelles ont été, en Angleterre, les origines, les vicissitudes et les destinées de la langue natio-

nale, et quels en ont été les développements les plus heureux, dans la poésie surtout, jusqu'au temps de Shakspeare. D'autre part, il a voulu montrer en action l'imagination anglaise et l'usage qu'elle a su faire de cet idiôme, ainsi analysé par une étude attentive. Le théâtre de Shakspeare a défrayé la plus grande partie de cette tâche; mais, convaincu que les créations de l'ordre littéraire ont des commencements obscurs et de lointaines préparations, le professeur s'est attaché à combattre cette erreur trop commune, que Shakspeare n'aurait pas eu de prédécesseurs : il a fait connaître les origines du théâtre anglais, les devanciers les plus célèbres et les contemporains de Shakspeare, tous les poètes dramatiques qui, de près ou de loin, ont exercé une action sur ce sublime génie.

Pendant l'année qui s'ouvre devant nous, la littérature allemande sera la matière de l'enseignement. Sans négliger la première époque de la poésie transrhénane, les *Minnesinger*, la forte prose du XVIe siècle, les écoles littéraires du XVIIe et du XVIIIe, le professeur étudiera plus particulièrement les monuments de la dernière période, de cette ère vraiment classique des poètes et des prosateurs, qui commence avec Klopstock au milieu du XVIIIe siècle et qui va jusqu'à nos jours. Les œuvres si variées de Klopstock, qui a mérité une place près de Milton dans la poésie épique religieuse; de Wieland, que par une double exagération l'on appelle quelquefois l'Arioste et quelquefois le Voltaire de l'Allemagne; de Lessing, puissant dans la composition dramatique et plus encore peut-être dans la théorie des beaux-arts ou dans la polémique littéraire; les tragédies de Gœthe et de Schiller, d'un style si parfait, d'une imagination si originale, et pourtant plus ouverte qu'on ne le croit communément à l'influence française; enfin les ouvrages de Herder, dont l'esprit paradoxal et l'humeur hautaine ne doivent faire oublier ni la sagacité, ni les grandes vues, ni la diction pure et sévère : tels sont les principaux objets des études attrayantes que le professeur offrira cette année à ses auditeurs.

Conférences. Ces cours, dont chacun apporte, en deux leçons par semaine,

le fruit de patientes recherches et de longues méditations, sont loin de représenter tous les travaux de la Faculté. Sans parler ici de nos laborieuses sessions d'examens, je ne dois pas oublier de mentionner nos deux conférences hebdomadaires, destinées à faciliter à des auditeurs inscrits, et spécialement à des maîtres, répétiteurs du Lycée de Rennes, la préparation des examens de la licence ès-lettres.

Je dois dire encore que de temps en temps nous envoyons nos conseils écrits et nos observations à des hommes studieux qui les réclament, maîtres, répétiteurs de nos lycées, régents de nos colléges, jeunes ecclésiastiques voués ou aspirant à l'enseignement, qui, de diverses contrées du ressort académique, nous adressent soit des essais de compositions pour la licence ès-lettres, soit plus rarement des projets de thèse pour le doctorat.

Travaux des professeurs.

Enfin, je dois vous parler de nos travaux personnels. Parmi ces travaux, il y en a qui échappent à toute indication précise par leur caractère général, et qui peuvent être seulement la préparation lointaine de quelque publication future. Mais d'autres travaux ont reçu ou attendent la publicité : c'est de ces derniers seulement que je puis vous entretenir. M. Chauvet, professeur de philosophie, a continué de traduire, en vue d'une publication prochaine, quelques dialogues de Platon; il a fait paraître, en 1860, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, et à part, un mémoire étendu sur la *Psychologie de Galien :* c'est la continuation d'une série de mémoires, publiés déjà par le professeur, sur les doctrines philosophiques des médecins grecs. M. Morin, professeur d'histoire, a publié cette année, dans la *Revue des sociétés savantes*, une *Notice sur les travaux historiques et littéraires qui ont paru dans le ressort de l'Académie de Rennes pendant l'année* 1858; une autre *Notice sur les travaux concernant l'histoire et la langue de l'ancienne province de Bretagne pendant l'année* 1859, et un *Mémoire sur un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Rennes*, lequel a pour titre, dans le catalogue imprimé de cette Bibliothèque : *Voyage à Jérusalem, au Mont-Sinaï et au couvent*

Sainte-Catherine. M. Martin, professeur de littérature ancienne et doyen, a publié dans deux livraisons de la *Revue archéologique*, et à part, un mémoire intitulé : *Opinion de Manéthon sur la durée totale de ses trente dynasties égyptiennes et sur la simultanéité de quelques-unes d'entre elles*. En outre, il a publié, en une série d'articles du *Journal général de l'Instruction publique*, et à part, un mémoire dont voici le titre : *De la persistance et de la transposition des aspirations dans la langue grecque ancienne, Examen d'une règle posée par les grammairiens modernes de cette langue*. En ce moment, l'Académie des inscriptions et belles-lettres fait imprimer, dans son recueil des *Mémoires présentés par divers savants*, deux mémoires du même professeur, intitulés, l'un : *Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens*; l'autre : *De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens*.

Après ce compte-rendu de notre enseignement et des études qui s'y rattachent, il me reste à vous entretenir de nos sessions d'examens.

Doctorat. Aucune épreuve pour le doctorat ès-lettres n'a été subie devant nous pendant la dernière année scolaire.

Licence. Pour la licence ès-lettres, le nombre des candidats a été de 15, comme l'année précédente ; mais la Faculté a eu le regret de voir le nombre des admissions tomber de 5 à 3. La Faculté a donné le certificat d'aptitude, dans la session de novembre 1859, à M. l'abbé Robert, vicaire de la commune de Lohéac, dont les épreuves orales ont été distinguées, et à M. Rouësnel, maître répétiteur, chargé d'une classe au lycée de Rennes ; dans la session de juillet 1860, le certificat d'aptitude n'a été obtenu que par M. l'abbé Ledein, élève de l'école des Carmes de Paris : toutes les épreuves de ce candidat, tant orales qu'écrites, ont été satisfaisantes, à l'exception des vers latins, dont la faiblesse a été compensée par le mérite distingué de plusieurs autres parties des épreuves. Il est à désirer que les candidats qui aspirent à l'enseignement public redoublent de zèle et d'efforts, afin d'obtenir plus de succès dans les concours pour ce grade destiné à consta-

ter l'étendue et la solidité de leurs connaissances, et à les recommander ainsi à la sollicitude éclairée de l'administration universitaire.

La décroissance continue du nombre des examens pour le baccalauréat ès-lettres avait été interrompue, en l'année scolaire de 1858 à 1859, par une augmentation de 45 examens. Ce nombre a diminué de nouveau cette année, mais de 11 examens seulement. Le nombre total des épreuves a été de 333. Le nombre des admissions avait été de 155 pendant l'année scolaire précédente; il a été pendant celle-ci de 138 seulement. Le nombre proportionnel des admissions, sur 100 épreuves, a encore baissé : il avait été de 45 l'an passé; il est tombé au-dessous de 41 1/2. Le nombre des mentions supérieures à la mention *passablement* a augmenté, mais d'une seule unité. Deux mentions *très-bien* ont été obtenues, toutes deux dans la session d'août, à Rennes, l'une par M. Bayan, qui n'ayant que 14 ans 1/2, se présentait avec une dispense d'âge ; l'autre, par M. Feitu. Trois mentions *bien* ont été obtenues, toutes dans cette même session de Rennes, par MM. O'neill, Léger et Martin. Sept mentions *assez bien* ont été obtenues, toutes dans les sessions d'août, savoir : deux à Rennes, par MM. Louvard et Messager; une à Angers, par M. de Perrochel ; deux à Nantes, par MM. Mignonneau et Jégou, et deux à Quimper, par MM. Duchesne et Jaffrès. Voilà donc douze admissions plus ou moins distinguées. Toutes les autres, au nombre de 126, n'ont mérité que la mention *passablement*, qui, elle-même, comporte bien des nuances; j'ai le regret de dire que les plus sombres et les plus rapprochées du *minimum* ont prédominé. Le nombre des ajournements a été de 195, tandis que l'année précédente il n'avait été que de 189 sur un nombre un peu plus grand d'épreuves. Cependant, le nombre annuel des ajournements pour les épreuves orales a encore un peu diminué : il est tombé de 16 à 14, c'est-à-dire de 9 1/3 à 9 1/4 sur 100 examens oraux. Mais le nombre annuel des ajournements pour les épreuves écrites a continué d'augmenter : il s'est élevé de 175 à 181, c'est-à-dire que le nombre proportion-

Baccalauréat.

Mentions.

Ajournements.

nel des ajournements sur 100 épreuves écrites s'est élevé à 54 1/5, tandis qu'il avait été de 50 et 2/7 l'année précédente. Dans l'ensemble des sessions de la dernière année scolaire, 17 boules blanches seulement ont été données pour les épreuves écrites, savoir : 8 pour la version latine, et 9 pour le discours latin, et un seul candidat a obtenu une boule blanche pour chacune de ces deux compositions ; tandis que, l'année précédente, 26 boules blanches avaient été données pour ces mêmes épreuves, et deux candidats en avaient obtenu chacun deux. Dans les épreuves orales, subies cette année par 152 candidats, le nombre total des boules blanches a été de 161 sur 1,216 boules, c'est-à-dire d'un peu plus de 13 et 2/9 sur 100 boules, tandis qu'il n'avait été que de 12 sur 100 l'année précédente. Ainsi, continuation du progrès pour les épreuves orales, qui étaient déjà la partie la moins défectueuse ; continuation de la décadence pour les épreuves écrites, qui étaient déjà la partie la plus faible : tel est le résultat général que je suis forcé de constater encore cette année.

Comparaison des sessions.

Maintenant, comparons brièvement les sessions entre elles. Celle de novembre a présenté une nouvelle augmentation du nombre des candidats : il avait été de 71 en novembre 1858 ; il a été de 84 en novembre 1859. Mais le nombre des admissions n'a été que de 33, c'est-à-dire de 39 et 2/7 sur 100, nombre proportionnel encore moindre que celui de novembre 1858. De même, la session d'avril 1860, avec un nombre moindre de candidats, a été encore plus faible que celle d'avril 1859. Sur 46 candidats, 16 seulement ont été admis : c'est à peu près 34 3/4 sur 100. Enfin, pour l'ensemble des quatre sessions du mois d'août 1860, le nombre des candidats a été inférieur de 21 à celui d'août 1859, et le nombre proportionnel des admissions a subi une diminution nouvelle : au mois d'août 1860, sur 205 candidats, il y a eu seulement 89 admissions, c'est-à-dire moins de 44 sur 100. La session de Rennes a réuni plus de candidats que les trois autres ensemble. Le nombre des admissions y a été de 52 sur 113 candidats, c'est-à-dire de 46 sur 100, tandis que le nombre proportionnel n'a été que de 39 et 1/5 sur 100

dans la session d'Angers, qui réunissait 28 candidats, et de 57 1/2 dans celle de Nantes, qui réunissait 40 candidats, et qu'il a été de 50 sur 100 dans la session de Quimper, qui n'en comptait que 22. Aucune mention supérieure à la mention *passablement* n'a été donnée dans les sessions de novembre 1859 et d'avril 1860. Au mois d'août, la session de Quimper et celle de Nantes ont présenté chacune deux mentions *assez bien* et la session d'Angers en a présenté une seule. La session de Rennes a réuni deux mentions *très-bien*, trois mentions *bien* et deux mentions *assez bien*, et elle a maintenu ainsi sa supériorité habituelle, tant pour la valeur que pour le nombre des épreuves.

Les sessions du mois d'août méritent une attention spéciale. Les épreuves orales y ont été généralement satisfaisantes ; mais la logique et les sciences ont continué d'être les deux parties les plus faibles. Ce mal, dont je signalais l'an dernier les causes et les effets déplorables, spécialement en ce qui concerne la logique, s'est bien peu atténué cette année : je ne puis que rappeler aujourd'hui, sans les répéter, les considérations graves et mûrement réfléchies auxquelles vous avez prêté l'an dernier une attention bienveillante.

Dans ces mêmes sessions du mois d'août, les épreuves écrites, cette pierre de touche d'une instruction solide, ne se sont pas relevées de leur déplorable faiblesse. Malgré l'indulgence de la Faculté, le nombre des ajournements pour ces épreuves seules a été de 106 sur 203, c'est-à-dire de 52 et 1/5 sur 100 : il avait été de 50 et 5/11 sur 100 au mois d'août 1859. Il est vrai qu'une seule boule blanche avait été donnée pour la version, tandis qu'il en a été donné six pendant le mois d'août 1860, toutes dans la session de Rennes. Mais, pour le discours latin, il n'a été donné pendant ce même mois que sept boules blanches, savoir : cinq dans la session de Rennes et 2 dans la session de Quimper. Depuis deux ans, aucune boule blanche n'a été donnée pour les épreuves écrites, ni dans la session d'Angers, ni dans celle de Nantes.

Ainsi, dans les sessions du mois d'août, qui sont les plus im-

portantes pour l'appréciation de la force des études classiques, nous retrouvons, d'une manière non moins frappante que dans l'ensemble de toutes les sessions de l'année, le témoignage de ce fait trop bien constaté : faiblesse constante et déplorable des épreuves écrites, à côté du progrès des épreuves orales; c'est-à-dire application suffisante aux exercices de la mémoire, mais aux dépens de l'art de penser et d'écrire; indifférence pour la culture intellectuelle, préoccupation de se préparer aux examens avec le programme dans une main et le manuel dans l'autre. Voilà le mal présent de l'enseignement secondaire. Si je ne puis y trouver un remède efficace, mon devoir est du moins de le signaler. Je voudrais pouvoir le combattre, en montrant combien il est funeste à l'enseignement et aux élèves. Je dis que cette tendance, telle que je viens de la définir et de la constater, est funeste à l'enseignement, puisqu'elle est l'oubli du but élevé de l'enseignement même. Je dis qu'elle est non moins funeste aux élèves, puisque cet oubli est en même temps celui de leurs intérêts véritables et de leur avenir. Car, en ne songeant qu'à devenir bientôt bacheliers, ils se préparent très-mal à devenir des hommes distingués et des citoyens utiles, et ils s'exposent à manquer même le but de leur ambition à courte vue. Vous voulez, leur dirai-je, devenir bacheliers, et malheureusement vous ne voyez rien au-delà. Quand un enseignement propre à orner et à fortifier votre esprit vous est proposé, vous le dédaignez, si vous ne voyez pas à quelle question du programme il répond. Les exercices qui forment la pensée et le style n'ont pas cette application étroite et immédiate : vous les négligez pendant toute la durée de vos études; puis, lorsque les examens approchent, vous croyez réparer le temps perdu par des exercices hâtifs et surtout par de grands efforts de mémoire. Vous vous préparez surtout aux épreuves orales, comme si vous ne deviez pas prévoir que beaucoup d'entre vous ne seront pas même admis à les subir, parce qu'ils n'auront su ni rendre en français le sens d'un texte latin, ni concevoir des pensées convenables et les exprimer en latin dans un discours. Hé bien! apprenez que sur 100 ajournements pro-

Conseils aux étudiants.

noncés cette année, 93 à peu près ont été motivés par les épreuves écrites, et il n'y en a pas eu 7 qui aient été motivés par les épreuves orales, objet de votre préoccupation légitime, mais beaucoup trop exclusive. Croyez-moi, occupez-vous moins des épreuves du baccalauréat ès-lettres, ou plutôt occupez-vous-en mieux. Au lieu de feuilleter les programmes et les manuels, écoutez avec zèle et méditez les leçons de vos professeurs ; éclairez et fortifiez vos esprits, sous leur direction, par des exercices habilement gradués depuis les classes inférieures jusqu'aux plus élevées, en vous gardant bien de négliger ou d'exclure entièrement du cours de vos études la classe de logique, plus utile, s'il est possible, que toutes celles qui ont dû la précéder ; livrez-vous à une noble émulation et à des aspirations généreuses, plutôt qu'à de misérables calculs, qui vont mal à votre âge ; cherchez, avant tout, à faire de bonnes études, comme c'est votre devoir présent et votre véritable intérêt pour l'avenir. Faites cela : vous acquerrez ainsi un mérite réel, plus précieux que le succès d'un examen, et ce diplôme lui-même, que vous manquez si souvent en vous occupant d'une manière si mal entendue, vous arrivera tout naturellement et comme par surcroît.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Rapport de M. AUSSANT, directeur.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Appelé pour la première fois à l'honneur de prendre la parole dans cette solennité annuelle, comme directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rennes, je sens le besoin de témoigner ici de ma gratitude pour le Ministre éminent dont

Directeurs de l'Ecole.

je m'efforcerai de justifier le choix, et pour le Chef honoré de cette Académie, dont la bienveillance m'a été et me sera toujours si précieuse.

Qu'il me soit permis d'exprimer en même temps le regret avec lequel j'ai vu s'éloigner des services administratifs de l'Ecole, mes deux honorables prédécesseurs : MM. Duval et Guyot. En acceptant la lourde tâche de leur succéder dans des fonctions qu'ils ont si bien remplies, j'ai compté sur les conseils de leur expérience, comme aussi sur le concours et les sympathies de mes collègues, les professeurs de l'Ecole.

Tout en ne pouvant me dissimuler les embarras et les difficultés de la mission qui m'est confiée, tout en ne me défendant pas de la crainte, trop naturelle, de rester au-dessous de ses exigences, j'éprouve cependant aujourd'hui une satisfaction, puisqu'il m'est donné de signaler dans l'Ecole, pour l'année scolaire 1859-1860, un notable progrès.

Inscriptions. Le nombre des inscriptions, qui, l'année précédente, avait été de 185, s'est élevé à 221, pour un mouvement de 84 élèves régulièrement inscrits et non compris les auditeurs bénévoles et les étudiants ayant complété le nombre de leurs inscriptions. De ces 84 élèves, 57 sont étudiants en médecine et 27 étudiants en pharmacie.

Le chiffre des étudiants en médecine se décompose ainsi : 27 de première année, 15 de seconde, 15 aussi de troisième et de quatrième réunies.

26 de ces jeunes gens ont le titre de bachelier ès-sciences et 6 celui de bachelier ès-lettres.

25 sont inscrits pour suivre la carrière du doctorat et 32 pour celle d'officier de santé.

Que dans d'autres écoles on se félicite d'avoir surtout et presque exclusivement à donner un enseignement préparatoire à des jeunes gens qui iront perfectionner leurs études dans les Facultés, l'Ecole de Rennes considère comme très-importante, comme très-utile la mission de donner l'enseignement complet à un plus grand nombre de modestes praticiens qui se dévoueront

au soulagement des populations pauvres de nos campagnes, à des médecins qui, au point de vue des connaissances pratiques, ne doivent pas l'être à demi, car il leur sera remis entre les mains, tout comme aux docteurs, un dépôt sacré : la vie des hommes.

Elèves à bord des bâtiments pêcheurs.

Le chiffre de 84 élèves pour l'Ecole de Rennes doit paraître assez élevé si l'on a égard au peu d'étendue de la circonscription de cette Ecole; — dans le ressort de l'Académie, il existe trois écoles préparatoires, plus une école navale de médecine à Brest; — mais je dois expliquer une disproportion qui peut sembler bien forte entre ce nombre d'étudiants qui ont fréquenté l'Ecole, 84, et le chiffre des inscriptions, qui n'est que de 221. Cela tient, pour une partie, à ce que les jeunes gens qui étudient pour obtenir le titre de pharmacien de second ordre n'ont besoin de prendre que six inscriptions, cela tient surtout à ce que l'Ecole de Rennes fournit beaucoup de chirurgiens pour les navires employés à la pêche de la morue : vingt jeunes gens sont partis d'ici, pendant l'année, pour cette destination, la plupart dans le but de réunir l'argent nécessaire à leur éducation médicale et à leur réception. Ces élèves, ne passant qu'une partie de l'année à terre, ne peuvent prendre de suite toutes leurs inscriptions, et, outre le désavantage de cette interruption dans leurs études, ils éprouvent un grand embarras pour se faire recevoir officiers de santé. Le jury d'examens pour la collation de ce grade ne se réunit, près des Ecoles préparatoires, qu'une fois par an, au mois de septembre, époque à laquelle les Terre-Neuviens ne sont pas encore de retour. Ils sont donc presque toujours obligés d'aller subir, pour l'obtention du titre professionnel, leurs épreuves à Paris, où ils ne peuvent être reçus que pour exercer dans des départements éloignés de leur pays et où ils ont peu de chances de s'établir convenablement. Il serait bien désirable, dans l'intérêt de ces jeunes gens et on peut dire dans l'intérêt de tous ceux qui étudient près des Ecoles préparatoires pour arriver au grade de praticien de second ordre, qu'il fût possible d'y faire, à la fin de mars, lorsque des candidats se trouveraient inscrits en nombre suffisant, une

Session d'examens à établir en leur faveur.

seconde session d'examens. Pour être reçu officier de santé, il faut avoir 14 inscriptions, et le temps de scolarité qui répond à la 14e finit à cette époque, après le premier semestre de la quatrième année d'études.

Assiduité.

S'il nous est permis de vous féliciter d'avoir vu, en 1859-1860, plus d'étudiants suivre les cours de l'Ecole, nous sommes heureux de pouvoir, en même temps, constater un progrès dans la régularité comme dans le nombre des épreuves et aussi dans la force des études. Pour l'exercice précédent, 58 élèves seulement s'étaient présentés, à l'époque de la clôture des cours, pour subir l'examen dit de fin d'année, tandis que pour l'exercice dont je rends compte, 51 *ont subi cette épreuve* à l'époque correspondante. Les notes obtenues ont été : pour 2 élèves, *très-satisfait;* pour 10, *bien satisfait;* pour 20, *satisfait;* pour 17, médiocrement satisfait; 2 étudiants ont été ajournés à repasser leur examen avant de prendre une nouvelle inscription. Les jeunes gens qui, pour diverses causes, ceux embarqués pour Terre-Neuve, pour raison d'absence, etc., ne se sont pas présentés à l'examen à la fin d'août, ont dû le subir en rentrant à l'Ecole et avant d'être admis à prendre la première inscription de cette année.

Examens.

Les épreuves pour le classement des élèves externes dans le service des hôpitaux, les concours pour les places de prosecteur, de préparateur ou d'élèves internes et les examens pour l'admission comme chirurgien à bord des navires destinés à la pêche de la morue, ont donné des résultats généralement satisfaisants, plus d'élèves ont pris part aux concours pour les prix; enfin, au mois de septembre 1860, un plus grand nombre de candidats se sont présentés devant les jurys pour l'obtention des titres d'officier de santé ou de pharmacien de seconde classe.

Réception des officiers de santé.

Devant le jury, pour la réception des officiers de santé, jury présidé par M. Jarjavay, professeur à la Faculté de médecine de Paris, 5 candidats ont subi les épreuves; 3 ont été admis avec les notes *très-satisfait* et *satisfait*, et 2 ont été refusés.

Pharmaciens.

Le jury, pour la réception des pharmaciens de seconde classe, a été présidé par M. Gautier de Claubry, de l'Ecole supérieure

de Pharmacie de Paris. 7 candidats se sont présentés ; 6 ont été admis : 2 avec la note *bien satisfait*, 2 avec celle *satisfait*, et 2 avec *médiocrement satisfait ;* un élève a été refusé à la seconde épreuve.

Sages-femmes.

Cinq élèves sages-femmes ont passé les examens pour leur réception : une a obtenu la note *bien satisfait ;* 2, la note *satisfait ;* et une, la note *passablement satisfait ;* une a été refusée. Treize diplômes ont ainsi été délivrés à l'Ecole de Rennes en 1860.

Programmes d'enseignement.

Après ces détails statistiques, dont j'aurais voulu avoir l'art de dissimuler la sécheresse, je devrais compléter l'exposition des faits scolaires de l'année, en retraçant le tableau des matières nombreuses dont s'est composée, en 1859-1860, l'instruction donnée aux élèves, et vous exposer ensuite le programme des cours pour l'année qui commence ; mais le cadre de notre enseignement étant tracé d'avance par des règlements d'études, il suffirait presque, au lieu de vous fatiguer par un compte-rendu qui se reproduit le même chaque année, de dire que l'Ecole a poursuivi l'an dernier et poursuivra cette année le cours de ses travaux suivant l'ordre habituel et dans les conditions accoutumées. Je solliciterai, toutefois, la faveur de votre attention pendant de courts instants encore, pour quelques considérations sur les situations morale et matérielle de l'Ecole.

Professeurs.

Les professeurs, dont une constante unité de vues a relié les efforts, ont apporté à leurs leçons un grand zèle et beaucoup d'exactitude : dévouement allié à la science, telle a été, suivant la bonne et vieille tradition de l'Ecole, la devise de mes collègues. Ils ont compris que la simplicité, la clarté et la méthode devaient être avant tout les conditions de leur enseignement. Ils ont compris aussi que le contact plus prochain, plus immédiat qui est possible entre eux et les étudiants, que l'action plus directe et plus personnelle qu'ils peuvent avoir sur eux sont des avantages propres aux Ecoles préparatoires, et dont il convient d'autant plus de tirer parti que l'enseignement des Facultés, si admirablement organisé pour les hautes et brillantes études, se refuse par son élévation même à ce bienveillant patronage,

qui nous permet de représenter, de continuer en quelque sorte, dans l'intérêt de nos élèves, l'influence de la famille. Les professeurs n'ont pas négligé particulièrement, puisque c'est possible dans nos écoles, de s'assurer par des appels fréquents de l'assiduité des étudiants aux cours et de constater par des interrogatoires leur travail et leurs progrès.

MM. Delacour et Robiou.

Toujours dans l'Ecole de Rennes on a attaché une grande importance, toute l'importance qu'elles méritent comme fondements de la science médicale, aux études qui donnent la connaissance de l'organisation humaine et des fonctions dont l'ensemble constitue la vie. Nous avons été heureux de voir, à dater du mois de décembre dernier, M. Delacour, qui a été chargé d'abord du cours d'anatomie en qualité de professeur adjoint, continuer cet enseignement avec le titre de professeur titulaire, et nous nous sommes félicités de même de voir les services rendus par M. Robiou dans l'enseignement de la physiologie, récompensés par sa nomination au titre de professeur adjoint. M. Robiou continuera en même temps ses laborieuses fonctions de chef de travaux anatomiques.

Travaux des professeurs.

Les exigences du professorat et les soins de la clientèle ont permis à quelques-uns de mes collègues de consacrer leurs veilles à des travaux particuliers, en 1860.

M. Toulmouche a publié dans le journal *Annales d'Hygiène et de Médecine légale,* la seconde et la troisième partie d'un mémoire sur les lésions du crâne et de l'organe qu'il renferme, étudiées au point de vue médico-légal, et un mémoire intitulé : *Des autopsies cadavériques judiciaires faites dans les cas de mort naturelle et des causes qui donnent lieu à ces méprises.*

M. Chauvel a adressé à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris un mémoire sur un nouveau mode de préparation de la pommade mercurielle au moyen de l'éther sulfurique.

Conduite des élèves.

Je suis heureux de pouvoir constater que nous avons été encouragés dans la pénible tâche de notre enseignement par l'assiduité et l'attention des élèves. La plupart d'entre eux ont reconnu sans découragement que les abords de l'austère mais noble

carrière à laquelle ils se destinent, et pour laquelle la société a le droit de réclamer de sérieuses et sévères garanties, sont arides, que l'étude de la médecine impose déjà de graves devoirs, un travail soutenu; et ils ont compris pourquoi nous ne pouvions tolérer de relâchements.

Aucune plainte ne nous est parvenue relativement à la conduite des élèves en dehors de l'Ecole; nous n'avons eu à réclamer aucune peine disciplinaire, à infliger aucune réprimande officielle pour la tenue et la conduite, mais nous avons eu le regret de faire perdre des inscriptions à deux étudiants, pour défauts d'assiduité aux leçons.

Leurs succès.

L'intérêt que nous portons à nos élèves pendant leur séjour à l'Ecole les accompagne encore lorsqu'ils l'ont quittée; et, de même que nous étions fiers en voyant deux d'entre eux obtenir, à Paris, en 1857 et en 1858, la grande médaille d'or, nous sommes heureux aujourd'hui en apprenant qu'après un brillant concours, trois de nos élèves de première année se trouvent admis, à la tête de la liste, pour l'Ecole du service de santé militaire, instituée près de la Faculté de médecine de Strasbourg: M. Chauvel (Jules), avec le nº 1; M. Pirotais, avec le nº 2; M. Galzain (Alfred), avec le nº 5.

Regrets.

Pourquoi faut-il que, près d'un sentiment de satisfaction, doive prendre place, ici, un souvenir de deuil? Pendant les premiers mois de cette année, l'Ecole a perdu trois de ses élèves, tous trois de grande espérance : Morel, élève de 3e année et interne des hôpitaux; Bertin, élève de 2e année, et Perroteaux, de 1re. Lorsque, au nom de l'Ecole, j'ai adressé aux familles de ces pauvres jeunes gens le témoignage de notre douloureuse sympathie, M. le Recteur a bien voulu me charger d'y joindre l'expression de celle qu'il ressentait lui-même.

Services à organiser.

Les études médicales et pharmaceutiques sont de celles pour lesquelles l'enseignement oral ne suffit pas. Les ressources matérielles dont l'Ecole dispose ont satisfait largement aux nécessités des démonstrations, des manipulations et des exercices pratiques; les collections ainsi que la bibliothèque ont reçu des accroisse-

ments; la bienveillance de l'administration, et les votes favorables du conseil municipal, qui ont doté l'Ecole d'un si beau local, ont généreusement d'ailleurs fourni à nos besoins. La construction d'un amphithéâtre nouveau de dissections, pour laquelle des fonds ont déjà été votés, et l'établissement, à l'Hôtel-Dieu, d'une salle d'accouchements, réclamé par le Conseil académique et itérativement cette année par le Conseil général du département, sont les seuls vœux dont il nous reste à solliciter la réalisation.

Je ne saurais omettre de rappeler, en finissant, une circonstance importante où nous avons eu, en dehors des actes scolaires habituels et d'une manière toute spéciale, à nous occuper des besoins et de l'avenir de nos écoles.

Questions sur les Ecoles médicales.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, dans sa haute sollicitude pour les intérêts des études médicales, a demandé l'avis des Facultés et des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie sur une série de questions relatives à l'organisation de ces dernières, questions qui ont été soumises ensuite aux délibérations des conseils académiques. Après un examen consciencieux, et en nous plaçant surtout au point de vue des intérêts généraux de la médecine, nous avons répondu aux demandes de Son Excellence, sur lesquelles aussi le Conseil académique a émis son opinion dans sa session dernière. Nous n'avons eu depuis et n'aurons désormais d'autre préoccupation que celle de mériter, par les paisibles et incessants progrès de notre enseignement, que l'organisation nouvelle, trouvant l'Ecole de Rennes en position d'en recueillir et d'en développer les avantages, lui apporte de nouvelles chances de prospérité, et, qu'en lui donnant la confiance et l'autorité qui s'attachent à une institution solidement établie, elle lui permette de faire plus de bien, d'être plus utile encore au pays.

FACULTÉ DE DROIT.

Rapport de M. de Caqueray, professeur de Droit Romain, sur les Concours.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Désirant se conformer à un usage généralement suivi dans les Facultés de Droit de l'Empire, M. le Recteur de l'Académie et M. le Doyen m'ont chargé de rendre compte des divers concours ouverts cette année dans le sein de la Faculté de Droit de Rennes. Je n'ai pas cru devoir décliner cet honneur et cette mission qui m'offrait l'occasion de rendre justice aux travaux des élèves dont nous apprécions les succès avec un intérêt presque personnel.

Parmi les sujets qu'elle propose pour le concours de doctorat à l'agrément de M. le Ministre de l'Instruction publique, la Faculté s'efforce toujours d'indiquer des questions tout à la fois théoriques et pratiques qui exigent un travail personnel des jeunes docteurs appelés à les traiter. **Doctorat.**

C'est à ce titre que, pour le concours de 1859 à 1860, la Faculté avait proposé une question accueillie par M. le Ministre de l'Instruction publique.

L'antiquité a connu, comme le monde moderne connaît ces événements fortuits et de force majeure que nulle prudence humaine ne saurait conjurer, ces événements auxquels le jurisconsulte romain donnait le nom de *vis divina* et que les chrétiens appellent une épreuve. Mais le monde moderne s'est efforcé à l'aide des assurances d'en réparer les conséquences pécuniaires.

Le contrat d'assurance qui paraît avoir été inconnu au monde ancien, introduit d'abord contre les fortunes de mer, favorable

dès lors à la navigation, s'est développé dans les assurances terrestres, et fait aujourd'hui des tentatives pour naturaliser en France les assurances sur la vie, si fréquentes en Angleterre.

Mais l'assurance s'est manifestée sous deux aspects divers : tantôt à primes fixes, tantôt sous la forme de mutualité.

La Faculté de Droit de Rennes choisit ce dernier point de vue et proposa la question *des assurances mutuelles*, qui fut agréée par M. le Ministre.

Cette matière, fort difficile, à peu près inexplorée et cependant du plus grand intérêt pratique, paraissait de nature à stimuler le zèle de nos jeunes aspirants au doctorat.

Cependant une seule dissertation a été déposée au Secrétariat de la Faculté.

Fruit d'un labeur consciencieux de huit mois, ce travail a de suite paru digne à la Faculté d'une récompense. Mais cette récompense devait-elle être une première ou seulement une seconde médaille d'or ? Telle était la question subsidiaire qui restait à résoudre.

D'une part, l'étendue de la dissertation qui fournirait facilement la matière d'un volume; les recherches sérieuses de l'auteur, sa méthode qui est en général simple et claire, pouvaient engager la Faculté à décerner encore, cette année, la plus haute récompense dont elle puisse disposer.

Mais, d'une autre part, l'absence de principes généraux suffisamment arrêtés, les hors-d'œuvre qui entraînent souvent l'auteur à traiter des assurances sans se circonscrire dans le cercle spécial des assurances mutuelles, quelques négligences de style, étaient de nature à faire incliner vers une appréciation moins favorable.

La Faculté, pénétrée de cette idée que les médailles de doctorat doivent, pour conserver le haut prix qu'elles ont aux yeux du public, n'être accordées qu'à des travaux réellement éminents; encouragée dans la voie d'une juste sévérité par le succès même que la Faculté de Rennes vient d'obtenir au concours de Toulouse, a décidé à l'unanimité qu'une seconde médaille d'or seulement serait accordée à l'auteur de la dissertation.

Dans ces limites, la récompense est des plus légitimes, et M. Philouze, qui a accoutumé l'Ecole à ses succès, peut être légitimement fier de la nouvelle palme qu'il vient de conquérir.

Le réglement n'appelle à concourir que les élèves ayant obtenu dans leurs examens majorité de boules blanches. Cette année, le nombre des appelés était des plus limités; trois seulement avaient réalisé la condition voulue. Concours de 3e année.

C'étaient : M. Feitu, qui a recueilli l'unanimité de boules blanches dans toutes ses épreuves; MM. Jouon et Jounot, qui avaient obtenu : le premier, 12 blanches et 7 rouges, et le second 13 blanches et 6 rouges.

Le sujet de droit romain désigné par le sort était digne d'appeler les méditations des rares mais excellents élèves que nous venons de mentionner.

Il s'agissait de retracer les règles du bénéfice de cession d'actions introduit par les jurisconsultes romains d'après un motif d'équité; bénéfice qui, en traversant les âges, est devenu la subrogation de notre droit moderne.

M. Jounot ayant manqué à l'appel, MM. Jouon et Feitu se sont trouvés seuls en présence.

Leurs compositions ayant un mérite absolu et incontestable, la Faculté a dû décerner les prix à chacune d'elles, et, comme son organe, je puis dire que ce sont là de ces travaux qui, dans un concours plus nombreux, en laisseraient à coup sûr beaucoup derrière eux.

Restait la question de classement; la Faculté n'a pas hésité, la composition de M. Feitu a un mérite supérieur à celle de M. Jouon.

Indépendamment de certains détails qu'elle renferme de plus que sa rivale, elle est préférable à celle-ci par la netteté du style, la division du sujet et la connaissance des textes. A ces qualités générales, il faut ajouter qu'elle offre des développements plus complets sur la manière de réclamer le bénéfice de cession devant le préteur; sur l'origine historique de la subrogation légale dans notre droit; sur la nature de la subrogation; sur le recours vis-à-vis des cofidéjusseurs; sur les personnes qui jouissent du

bénéfice de cession, et notamment sur les *mandatores pecuniæ credendæ.*

La composition de M. Jouon, quoiqu'inférieure, n'en est pas moins un travail fort satisfaisant.

En droit français, le sort avait donné l'avantage à une question tout à la fois de droit civil et commercial. Elle était ainsi formulée : *De la capacité commerciale de la femme mariée, et de ses effets quant à la personne et aux biens des deux époux.*

M. Jounot, cette fois, n'avait pas déserté le champ de bataille, et il était venu lutter contre MM. Jouon et Feitu.

Sa composition renfermait des développements sérieux qui révélaient une certaine connaissance, mais trop incomplète, des principes de la matière. Aussi la Faculté n'a-t-elle pu lui décerner qu'une mention honorable.

Les compositions des deux autres rivaux étaient encore bonnes, et toutes deux méritaient un prix; mais ici la victoire devait être en sens inverse de tout-à-l'heure.

Le travail de M. Jouon se distingue par sa méthode et sa netteté de rédaction. Tous les principes généraux y sont l'objet d'un exposé satisfaisant, sans que les détails soient négligés. Les solutions sur les points controversés sont généralement exactes; toutefois, on pourrait lui reprocher d'avoir rattaché l'incapacité de la femme mariée uniquement à l'idée de sa faiblesse et de son inexpérience.

La composition de M. Feitu débute par un excellent exposé historique sur l'incapacité de la femme dans la législation romaine et dans notre ancien droit; à la différence de M. Jouon, il explique l'incapacité de la femme mariée telle qu'elle résulte du Code Napoléon, peut-être trop exclusivement en sens contraire, par la nécessité de maintenir l'autorité maritale.

Mais, dans l'exposé de la théorie actuellement applicable, il abuse des divisions et des subdivisions et se trouve parfois entraîné hors de son sujet. Très-complète d'ailleurs et écrite avec élégance et facilité, sa composition contient une omission sur la question de savoir si le consentement du mari peut être suppléé

par l'autorisation de justice, lorsque la femme veut faire le commerce.

Je crois, Messieurs, devoir faire observer de nouveau que ces récompenses sont dues au mérite absolu et non pas seulement relatif; que bien rarement la Faculté a pu distribuer les quatre prix en troisième année; que ces palmes sont décernées à des jeunes gens qui, pendant leurs trois années d'étude, ont constamment donné l'exemple d'un travail suivi et même opiniâtre, au milieu de camarades qui malheureusement n'ont pas suivi cet exemple.

La Faculté a lieu d'espérer qu'elle retrouvera les mêmes rivaux dans les luttes du doctorat; ce sont là des succès qui obligent, prémisses d'une carrière honorable à laquelle conduit toujours le travail persévérant.

Concours de 2e année.

La seconde année, Messieurs, n'a pas suivi les traces de son aînée, et si la Faculté a dû se montrer justement sévère dans les examens d'un certain nombre de jeunes gens appartenant à cette année, elle se plaît à reconnaître qu'à la tête se trouvent de très-bons élèves qui peuvent faire honneur à la Faculté de Droit de Rennes.

En droit français, la question que les candidats avaient à traiter était une de celles qui offrent un vif intérêt.

Il s'agissait de déterminer l'effet déclaratif du partage, autrement dit d'expliquer l'art. 883 du Code Napoléon.

L'effet du partage est diamétralement opposé dans les législations romaine et française. Translatif de propriété à Rome, il est déclaratif en France; de là des conséquences multiples en sens inverse. Les concurrents étaient nécessairement appelés à retracer ces principes et ces conséquences. Ils devaient, en outre, indiquer l'origine de l'effet déclaratif dû à l'initiative des légistes contre les droits seigneuriaux; ils pouvaient enfin apprécier les deux théories. Tout se réunissait donc pour espérer qu'une lutte sérieuse s'établirait autour de cette question.

L'espoir de la Faculté n'a pas été déçu. Douze copies ont été déposées, et dix dans un concours ordinaire eussent pu aspirer

à la récompense ; mais tout en se montrant large, la Faculté a dû encore choisir et laisser de côté le bon pour s'en tenir au très-bon.

Les compositions de MM. Louchet, Gavouyère, Haudrère, Joly et Terrier de Laistre ont paru plus complètes que les cinq autres.

Il fallait encore classer ces compositions d'élite. La Faculté a regardé comme étant hors ligne, par suite de leur netteté, de leur méthode et de leurs développements, celles de MM. Haudrère et Joly, et le travail du premier n'ayant qu'une nuance à son profit, la Faculté a demandé que, par exception, une médaille fût donnée à M. Joly. Ce vœu ayant été accueilli par M. le Ministre, ces étudiants auront donc chacun un prix.

On peut dire de la composition de M. Louchet : *in paucis multa;* c'est le travail d'un excellent esprit, qui sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Il obtient la première mention honorable ; la seconde est donnée à M. Gavouyère et la troisième à M. Terrier de Laistre.

Cette année, le sort a encore favorisé le droit pénal au détriment de la procédure civile. Les candidats avaient à développer la théorie difficile de *la complicité.*

Trois questions étaient à traiter : 1° Quand y a-t-il complicité ? 2° Il fallait déterminer les caractères de la complicité, en quoi le complice se distingue des coauteurs, et l'intérêt de la distinction ; 3° l'on devait indiquer enfin les effets de la complicité, la peine applicable, l'influence sur le complice des circonstances atténuantes ou aggravantes, des excuses légales accordées à l'auteur principal ; il fallait encore distinguer les circonstances aggravantes, soit réelles, soit personnelles.

Neuf compositions ont été remises ; tous les concurrents ont traité la première question, mais ils ont été incomplets sur les deux autres et surtout sur la dernière.

La Faculté, malgré ces imperfections, a cru pouvoir donner la médaille à M. Gavouyère, la première mention honorable à un excellent élève, modèle de ses condisciples, à M. Léon Duchaussoy, et enfin la seconde à M. Joly.

Restait le droit romain, sur lequel les élèves ne passent pas d'examen après la seconde année, ce qui le place dans un état d'infériorité pour le concours.

Les candidats avaient à traiter la théorie des stipulations et promesses pour autrui, origine et explication des art. 1119 et suivants du Code Napoléon.

Huit concurrents se sont présentés, quatre seulement ont déposé une copie; deux compositions seules, celles de MM. Gavouyère et Haudrère, étaient bonnes, et la Faculté a été fort embarrassée pour le classement.

La composition de M. Gavouyère offre plus d'abondance, des idées plus développées. Elle accuse une connaissance réelle et complète de la matière. Néanmoins, la Faculté a préféré la composition rivale comme contenant au fond les mêmes idées et étant supérieure à celle de M. Gavouyère par la netteté du style, la connaissance des textes, et la comparaison plus claire que M. Haudrère a établie à la fin de son travail, entre le droit romain et le droit français. On voit, par les différents passages des Pandectes qu'il a cités dans le courant de sa dissertation, qu'il est plus maître des sources que son concurrent. La Faculté n'a pu s'empêcher d'attacher une juste importance à cette supériorité, car c'est par l'étude des textes que l'étudiant peut fixer ses connaissances, en étendre le cercle, et espérer de donner, plus tard, de l'originalité à sa pensée.

Dans ces luttes du travail et de l'intelligence, nous retrouvons des noms qui, l'an dernier, retentissaient dans cette enceinte, nous en rencontrons de nouveaux; que tous soient présents, l'an prochain, au concours de 3e année, et qu'ils donnent à leurs professeurs la meilleure récompense parmi celles qu'ils peuvent ambitionner. En terminant, je crois devoir faire remarquer que tous les élèves couronnés ou mentionnés font partie des conférences établies près la Faculté.

Concours de 1re année.

En droit romain, les candidats avaient à traiter *de la mancipation et de ses diverses applications.*

Il s'agissait donc d'étudier cette antique forme du droit strict,

et d'indiquer ses nombreux effets, tant sur le droit des personnes que sur le droit des choses ; le cadre était très-vaste, car la mancipation, qui fut l'origine de l'émancipation, figurait encore dans l'adoption, elle était encore un mode translatif du droit de propriété et des servitudes rustiques ; elle pouvait le devenir d'une manière indirecte dans l'usufruit et l'usage ; enfin, elle présida pendant longtemps à la confection des testaments romains.

18 compositions furent remises, mais malheureusement la qualité n'était pas à la hauteur de la quantité. 5 seules ont mérité d'être mentionnées sur les 15 autres; plusieurs sont ou d'une brièveté excessive ou d'une simplicité d'exposition par trop grande; quelques-unes d'entre elles attestent bien un certain travail, mais elles sont dépareillées par des erreurs.

Les compositions de MM. Ragot, Pouyade et Caillel du Tertre ont paru seules devoir sortir de la foule. Il fallait ensuite les classer.

La Faculté a été unanime pour assigner, sans hésitation, le premier rang à la composition de M. Caillel du Tertre. C'est un travail très-remarquable par la façon complète dont le sujet est traité, par les connaissances qu'il révèle, par l'élégance et la clarté du style. On y retrouve même des souvenirs classiques et littéraires qui charment le lecteur.

Tous les points que renfermait la matière ont été successivement développés dans un ordre logique et une aisance de rédaction qui accusent chez l'auteur de cette dissertation une intelligence distinguée aussi bien qu'un travail soutenu.

L'œuvre de M. Ragot est inférieure par le fond et par la forme; elle n'en est pas moins recommandable et mérite une première mention honorable, récompense d'études consciencieuses et dignes d'éloge.

La dissertation de M. Pouyade, inférieure à la précédente par quelques inexactitudes, emporte une seconde mention.

L'extinction des servitudes réelles, tel était le sujet de droit français.

11 compositions ont été déposées; la Faculté en a retenu 5, les

8 autres étant jugées insuffisantes ou défectueuses, par suite des erreurs qu'elles contiennent.

Les trois élus sont d'abord MM. Caillel du Tertre et Ragot auxquels s'est joint cette fois-ci M. Dupont.

M. Caillel du Tertre a cru devoir adopter une forme épistolaire. Il adresse cinq lettres à un lieutenant de vaisseau qui, de Brest où son devoir l'entraîne et le prive de suivre les cours de la Faculté, implore d'un étudiant plus heureux que lui quelques éclaircissements sur l'extinction des servitudes réelles.

Cette idée a paru originale et ingénieuse. Toutefois, la forme épistolaire, qui réclame la légèreté du style, a semblé peu en rapport avec la sévérité et la rigueur du langage juridique; heureusement que chacune de ces lettres contient un exposé judicieux sur un des principaux modes d'extinction des servitudes; l'auteur s'exprime toujours avec la plus grande facilité sur les points les plus ardus, et son travail au fond échapperait à toute critique, si le commentaire de l'art. 708, relatif à la prescription du mode de la servitude, n'était pas insuffisant; et si, de plus, il n'y avait pas absence complète de discussion, quand le non usage de la servitude pendant 30 ans a été non pas *volontaire*, mais *forcé*, de la part du propriétaire du fonds dominant.

La Faculté a été unanime pour accorder la médaille d'argent à M. Caillel du Tertre.

La première mention est donnée à M. Ragot, et la seconde à M. Dupont. La composition de ce dernier concurrent, mieux écrite que la précédente, aurait obtenu un meilleur rang sans une erreur au cas d'extinction des servitudes *par le non usage*.

Conseils aux étudiants.

En terminant et avant de rappeler les noms des lauréats, qu'il me soit encore permis de dire; d'abord aux étudiants qui seraient tentés de dédaigner ces palmes : Regardez autour de vous et partout dans la magistrature, au barreau, dans le sein de nos Facultés, voyez au premier rang des noms qui ont retenti dans ces luttes juridiques; ensuite, à ceux qui ont reçu la récompense du travail quotidien : Continuez et soyez un jour nos collègues, nos confrères, et venez prendre place à côté de vos maîtres et de vos aînés; c'est là notre vœu le plus cher.

LISTE DES LAURÉATS.

DOCTORAT.

M. PHILOUZE (Paul-Hilarion), de Rennes, *deuxième médaille d'or.*

LICENCE.

TROISIÈME ANNÉE.

Droit Romain.

M. FEITU (Emile-Marie), de Paimbœuf (Loire-Inférieure), *médaille d'argent*, avec *Corpus juris civilis* de Vitray.

M. JOUON (Louis-François), de Rennes, *médaille de bronze*, avec *Corpus juris civilis* de Galipet.

TROISIÈME ANNÉE.

Droit Français.

M. JOUON, déjà nommé, *médaille d'argent,* avec Demolombe (10 volumes).

M. FEITU, déjà nommé, *médaille de bronze*, avec Demolombe (7 volumes).

M. JOUON (François-Marie-Joseph), de Rennes, *mention honorable.*

DEUXIÈME ANNÉE.

Droit Romain.

M. HAUDRÈRE (Victor-Théodore-Marie), de Dinan (Côtes-

du-Nord), *médaille d'argent*, avec Marcadé (3 volumes); Domat, Lois civiles.

M. GAVOUYÈRE (Jean Armand-Marie), de Rennes, *mention très-honorable*.

DEUXIÈME ANNÉE.

Droit Français.

M. HAUDRÈRE, déjà nommé, *médaille d'argent*, avec Marcadé (3 volumes).

M. JOLY (Alphonse), de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), *médaille de bronze*, avec Bonjean et Coin de Lisle.

M. LOUCHET (Charles-Auguste), de Corbeil (Seine-et-Oise), *première mention honorable*.

M. GAVOUYÈRE, déjà nommé, *deuxième mention honorable*.

M. TERRIER DE LAISTRE (Henri), de Napoléonville (Morbihan), *troisième mention honorable*.

DEUXIÈME ANNÉE.

Droit Criminel.

M. GAVOUYÈRE, deux fois nommé, *médaille d'argent*, avec Pothier.

M. DUCHAUSSOY (Léon), de Dunkerque (Nord), *première mention honorable*.

M. JOLY, déjà nommé (*deuxième mention honorable*).

PREMIÈRE ANNÉE.

Droit Romain.

M. CAILLEL DU TERTRE (Victor-Marie-Paul-Félix), de Vitré (Ille-et-Vilaine), *médaille d'argent*, avec Toullier, par Duvergier.

M. RAGOT (Emile-Félix), de Vitré (Ille-et-Vilaine), *première mention honorable*.

M. POUYADE (Gustave-Henri), de Pornic (Loire-Inférieure), *deuxième mention honorable*.

PREMIÈRE ANNÉE.

Droit Français.

M. CAILLEL DU TERTRE, déjà nommé, *médaille d'argent.*

M. RAGOT, déjà nommé, *première mention honorable.*

M. DUPONT (Hippolyte), de Prerey (Manche), *deuxième mention honorable.*

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

Rapport de M. Aussant, directeur, sur les Concours.

Messieurs,

Nous avons vu, cette année, avec satisfaction qu'un plus grand nombre d'élèves avaient pris part aux concours pour les prix ; 24 étudiants se sont présentés à ces luttes honorables qui, outre l'avantage d'entretenir parmi eux une noble émulation et le goût du travail, nous permettent encore de constater la force des études à la fin de l'année scolaire. Nous avons eu 4 concurrents de première année, 4 aussi de seconde, 5 pour les prix de clinique et 11 pour les récompenses attribuées aux études pharmaceutiques.

Les matières qui forment l'objet de l'enseignement de chaque année d'études ont, comme toujours, fourni les sujets des concours pour les diverses séries d'élèves. Les épreuves ont été en général satisfaisantes, et nous signalerons plus spécialement celles des concours de première année et de pharmacie.

Je me hâte de proclamer les noms des lauréats : puissent ces récompenses, décernées devant une assemblée aussi brillante

qu'éclairée, exciter de plus en plus les efforts de nos élèves, en leur montrant quel intérêt bienveillant on attache à leurs succès.

LISTE DES LAURÉATS.

PREMIÈRE ANNÉE.

Premier prix, M. CHAUVEL (JULES-FIDÈLE-MARIE), de Quintin (Côtes-du-Nord), *médaille d'argent*, avec Pathologie générale de Chomel, Traité d'accouchement de Cazeaux.

Deuxième prix, M. PIROTAIS (THÉOPHILE-JULIEN-MARIE), de Montours (Ille-et-Vilaine), *médaille de bronze*, avec Traité de Pathologie interne de Grisoles.

Mention très-honorable, M. MARTIN (JEAN-MARIE-NICOLAS), de Saint-Méloir (Côtes-du-Nord), *médaille de bronze*.

DEUXIÈME ANNÉE.

Premier prix, M. LEFEUVRE (CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE), de Romillé (Ille-et-Vilaine), *médaille d'argent*, avec Clinique de Chomel.

Deuxième prix, M. CHAUVEL (FRANÇOIS), de Lieuron (Ille-et-Vilaine), *médaille de bronze*, avec Traité de thérapeutique et matière médicale de Trousseau et Pidoux.

Mention très-honorable, M. DERO (JULIEN-MARIE-LOUIS), de Bréhan-Loudéac (Côtes-du-Nord).

Concours de Clinique.

Prix, M. GILLOUAYE (EMILE-MARIE), de Rennes, *médaille d'argent*, avec Traité des maladies chirurgicales de Boyer.

Première mention très-honorable, M. LEFEUVRE (CHARLES), déjà nommé.

Deuxième mention très-honorable, M. CHAUVEL (FRANÇOIS), déjà nommé.

Elèves en Pharmacie.

Premier prix, M. SOUVESTRE (Aristide), de Guingamp (Côtes-du-Nord), *médaille d'argent*, avec chimie de Regnault, Officine de Dorvault.

Deuxième prix, M. NÉDÉLEC (Gustave-Paul-Marie), de Bordeaux (Gironde), *médaille de bronze*, avec Traité de Pharmacie de Soubeiran.

Mention très-honorable, M. RENOULT (Eugène-Marie-Prosper), de Napoléonville (Morbihan).
